

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 863

17 novembre 1999

SOMMAIRE

A.I.S., Arbed Investment Services S.A., Luxembourg	page 41408	Eumeta S.A., Luxembourg	41415
Altae Internacional, Sicav, Luxembourg	41402, 41404	Eurobrick Participations Holding S.A., Luxembourg	41416
A.M. Concept S.A., Luxembourg	41402	Eurocaptive Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	41415
Anciens Ets Arno Zuang, S.à r.l., Leudelange	41408	Eurochem Réassurance S.A., Luxembourg	41416
Artes S.A., Luxembourg	41404	Euro-Marketing, S.à r.l., Differdange	41417
AS24 Luxembourg S.A., Luxembourg	41405, 41406	European Multi Index Fund, Sicav, Luxembourg	41421
Atlas Copco Reinsurance S.A., Luxembourg	41405	European Risk Capital Company S.A. Holding, Luxembourg	41417
Audio-Pro Production, S.à r.l., Luxembourg	41407	Europortfolio Management Company S.A., Luxembourg	41417
Axa Luxembourg S.A., Luxembourg	41409	Financière de Beaufort S.A., Luxembourg	41421
Bambi S.A., Luxembourg	41423	Financière de Hesperange S.A., Luxembourg	41417
Bancor Investissements S.A., Luxembourg	41408	Financière de Sécurité S.A., Luxembourg	41416
Beyer Simon Luxembourg S.A., Livange	41406, 41407	Financière de Wallonie S.A., Luxembourg	41418
Billington Holding S.A., Luxembourg	41423	Force Cash Conseil S.A., Luxembourg	41418
Boons, S.à r.l., Luxembourg	41409	H.A.S. S.A., Luxembourg	41419
Botco S.A., Luxembourg	41407	Intercoiffure Michou, S.à r.l., Luxembourg	41417
Brixia International S.A., Luxembourg	41409	I.T.C. - International Tecno Consulting S.A., Luxembourg	41421
Cebo Finanziaria S.A., Luxembourg	41412	Jones & Fox International S.A., Foetz	41421
CE21, Luxembourg	41408	Kent Investment Holding S.A., Luxembourg	41422
Cheetah Investments S.A., Luxembourg	41413	KRS-Invest Capital Holding S.A., Luxembourg	41424
Cofima S.A., Luxembourg	41422	Linag S.A.H., Luxembourg	41420
Comptoir Européen S.A., Luxembourg	41411	MDI, Motor Development International S.A., Luxembourg	41422
Copr'Im S.A., Livange	41413	Mobile Affiche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	41419
Cosmetics International Investments S.A., Luxembourg	41412	Myrtille S.A., Luxembourg	41423
CP-BK Reinsurance S.A., Luxembourg	41410	Northern Financial Investments S.A., Luxembourg	41419
Dama International S.A., Luxembourg	41409	Parabole S.A., Luxembourg	41418
Danae International Holding S.A., Luxembourg	41412	Permal Long Funds, Sicav, Luxembourg	41378
Della Porta & C. S.A., Luxembourg	41414	Sunchase Europe S.A., Luxembourg	41420
Dinai, S.à r.l., Hautcharage	41413	Sysnet S.A., Luxembourg	41420
Distri Re S.A., Luxembourg	41413	Varius, Sicav, Luxembourg	41423
DWD, S.à r.l., Luxembourg	41414	Vernel Securities S.A., Luxembourg	41420
Elterberg S.A., Luxembourg	41415	Vita Nostra Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	41398
Elth Réassurance S.A., Luxembourg	41414		
Epicerie Luisi, S.à r.l., Luxembourg	41414		
Erco S.A., Heisdorf	41416		
Esia (Luxembourg) S.A., Luxembourg	41415		
Espace Bulthaupt, S.à r.l., Strassen	41410, 41411		

PERMAL LONG FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

STATUTES

In the year nineteen hundred and ninety-nine, on the twenty-first day of October.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch.

There appeared the following:

1) PERMAL INVESTMENT MANAGEMENT SERVICES LIMITED, having its registered office at 5th Floor, The Economist Tower, 25, St James's Street, London SW1A 1HA, represented by M^e Francine Keiser, attorney, residing at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these;

2) WORMS & COMPANY LIMITED, having its registered office at 5th Floor, The Economist Tower, 25, St James's Street, London SW1A 1HA, represented by M^e Francine Keiser, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these;

who have requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a Luxembourg corporation which they hereby form among themselves and of which they have agreed the Articles of Incorporation (the «Articles») as follows:

Denomination

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of PERMAL LONG FUNDS (the «Company»).

Duration

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Object

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the monies available to it in transferable securities and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 30th March, 1988 regarding collective investment undertakings or any legislative re-enactment or amendment thereof (the «1988 Law»).

Registered Office

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the «Board»).

In the event that the Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Share Capital, Shares, Classes of Shares

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value (the «Shares») and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Company, after a period of six months following the registration of the Company as an Undertaking for Collective Investment in Transferable Securities (a «UCITS»), shall be the equivalent in US dollars of fifty million Luxembourg Francs (50,000,000.- LUF).

The Board is authorised without limitation to allot and issue fully, paid Shares and, as far as Registered Shares are concerned, fractions thereof, at any time in accordance with Article 24 hereof, based on the Net Asset Value per Share of the given Class of the respective Sub-Fund determined in accordance with Article 23, hereof without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such Shares, however always remaining within the limits imposed by law.

Such Shares may, as the Board shall determine, correspond to different sub-funds of assets («Sub-Funds») (which may, as the Board shall determine, be denominated in different currencies) and the proceeds of the issue of the Shares of each Sub-Fund (after the deduction of any initial charge which may be charged to them from time to time) shall be invested in accordance with the objectives set out in Article 3 hereof in securities or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund.

Within each Sub-Fund, shares may be divided into several classes which may differ, inter alia, in respect of their charging structure, dividend policies, hedging policies, investment minima or other specific features and which may be

expressed in different currencies, as the Board may decide to issue. The Board may decide if and from what date shares of any such classes shall be offered for sale, those shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, in the case of a Sub-Fund not denominated in US dollars, be notionally converted into US dollars in accordance with Article 25 and the capital shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds.

The Company shall prepare consolidated accounts in US dollars.

Registered Shares, Bearer Shares

Art. 6. The Board may decide to issue Shares in registered form («Registered Shares») or bearer form («Bearer Shares»).

In respect of Bearer Shares, if issued, certificates will be in such denominations as the Board shall decide. If a Bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations (or vice versa), no cost will be charged to him. In the case of Registered Shares, if the Board resolves that Shareholders may elect to obtain Share certificates and if a shareholder (a «Shareholder») does not expressly elect to obtain Share certificates, he will receive in lieu thereof a confirmation of his shareholding. If a registered Shareholder wishes that more than one Share certificate be issued for his Shares, or if a Bearer Shareholder requests the conversion of his Bearer Shares into Registered Shares, the Board may in its discretion levy a charge on such Shareholder to cover the administrative costs incurred in effecting such exchange.

No charge may be made on the issue of a certificate for the balance of a shareholding following a transfer, redemption or conversion of Shares.

Share certificates shall be signed by either two directors or one director and an official duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the directors may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the issue price per Share as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive Share certificates or, subject as aforesaid a confirmation of his shareholding.

Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders, in respect of Registered Shares, at their mandated addresses in the Register of Shareholders or to such other address as given to the Board in writing and, in respect of Bearer Shares, upon presentation of the relevant dividend coupons to the agent or agents appointed by the Company for such purpose.

All issued Shares of the Company other than Bearer Shares shall be registered in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company and such Register shall contain the name of each holder of Registered Shares, his residence or elected domicile (and in the case of joint holders, the first-named joint holder's address only) so far as notified to the Company and the number of Shares of a Sub-Fund held by him. Every transfer of a Share other than a Bearer Share shall be entered in the Register of Shareholders upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Board for registering any other document relating to or affecting the title to any Shares.

Shares shall be free from any restriction on the right of transfer and from any lien in favour of the Company.

Transfer of Bearer Shares shall be effected by delivery of the relevant Bearer Share certificates. Transfer of Registered Shares shall be effected by inscription of the transfer by the Company in the Register of Shareholders upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such Shares, to the Company along with other instruments and preconditions of transfer satisfactory to the Company.

Every registered Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders. In the event of joint holders of Shares (the joint holding of Shares being limited to a maximum of four persons) only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such Shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. The Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber (who is subscribing for Registered Shares) results in the issue of a fraction of a Share, such fraction shall be entered in the Register of Shareholders. Fractions of Shares shall not carry a vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend, if any. In the case of Bearer Shares, only certificates evidencing a whole number of Shares will be issued.

Lost and Damaged Certificates

Art. 7. If any holder of Bearer Shares can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge a Shareholder any exceptional out-of-pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new Share certificate in substitution for one mislaid, mutilated, or destroyed.

Restrictions on Shareholding

Art. 8. The Board shall have power to impose or relax such restrictions (other than any restrictions on transfer of Shares) as it may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company or no Shares of any Sub-Fund are acquired or held by or on behalf of (a) any person in breach of the law or requirements of any country or governmental or regulatory authority or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation, or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any «U.S. Person», as defined hereafter. For such purposes, the Company may:

(a) decline to issue any Shares where it appears to it that such issue would or might result in such Shares being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding Shares in the Company, or

(b) at any time require a Shareholder whose name is entered in the Register of Shareholders to provide such information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests in a person who is precluded from holding Shares in the Company, and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding Shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial or registered owner of Shares, compulsorily redeem from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(1) the Company shall serve a notice (hereinafter called the «Redemption Notice») upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the Redemption Price (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the Register of Shareholders. Immediately after the closes of business on the date specified in the Redemption Notice, such Shareholder shall cease to be a Shareholder and the Shares previously held by him shall be cancelled. The Shareholder shall be obliged to deliver immediately to the Company the Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the Redemption Notice;

(2) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (herein called the «Redemption Price») shall be an amount equal to the Net Asset Value of Shares in the Company of the relevant class and Sub-Fund, determined in accordance with Article 23 hereof, less, the case being, the applicable redemption charge of contingent deferred sales charge applicable to a given class of shares;

(3) payment of the Redemption Price will be made to the Shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination of the relevant Sub-Fund and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only if a Share certificate has been issued, upon surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid;

(4) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares in the Company at any meeting of Shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. Person» shall include

(i) any natural person resident in the United States; or

(ii) any corporation or partnership organised or incorporated under the laws of the United States or of any other jurisdiction if formed other than by accredited investors who are not natural persons, estates or trusts principally for the purpose of investing in securities not registered under the United States Securities Act of 1933 as amended; or

(iii) any estate of which an executor or administrator is a US Person (unless an executor or administrator of the estate who is not a US Person has sole or shared investment discretion over the assets of the estate and such estate is governed by non-US Law); or

(iv) any trust of which any trustee is a US Person (unless a trustee who is a professional fiduciary is a US Person and a trustee who is not a US Person has sole or shared investment discretion over the assets of the trust and no beneficiary (or settlor, if the trust is revocable) of the trust is a US Person); or

(v) any discretionary account or similar account (other than an estate or trust) held by a dealer or other fiduciary for the benefit or account of a US Person; or

(vi) any discretionary account or similar account (other than an estate or trust) held by a dealer or other fiduciary organised, incorporated or (if an individual) resident in the United States for the benefit or account of a US Person.

Powers of the General Meeting of Shareholders

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all Shareholders of the Company regardless of the Sub-Fund and class of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General Meetings

Art. 10. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday in May of each year at 11.00 a.m. and for the first time in 2001. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Special meetings of the holders of Shares of any one Sub-Fund or class or of several Sub-Funds or classes may be convened to decide on any matters relating to such one or more Sub-Funds or classes and/or to a variation of their rights.

Quorum and Votes

Art. 11. Unless otherwise provided herein, the quorum and notice periods required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of Shareholders of the Company.

As long as the share capital is divided into different Sub-Funds and classes of Shares, the rights attached to the Shares of any Sub-Fund or class (unless otherwise provided by the terms of issue of the Shares of that Sub-Fund or class) may, whether or not the Company is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the Shares of that Sub-Fund or class by a majority of two-thirds of the votes cast at such separate general meeting. To every such separate meeting the provisions of these Articles relating to general meetings shall mutatis mutandis apply, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be holders of the Shares of the given Sub-Fund or class present in person or by proxy holding not less than one-half of the issued Shares of that class or category (or, if at any adjourned Sub-Fund or class meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Sub-Fund or class in question or his proxy shall be a quorum).

Each whole Share of whatever Sub-Fund and regardless of the Net Asset Value per Share within the Sub-Fund, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

Except as otherwise required by law or as otherwise required herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Convening Notice

Art. 12. Shareholders shall meet upon call by the Board, pursuant to notice setting forth the agenda, sent at least 8 days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the Register of Shareholders.

If bearer Shares are issued, notice shall, in addition, be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, in a Luxembourg newspaper and in such other newspapers as the Board may decide.

Directors

Art. 13. The Company shall be managed by the Board composed of not less than three persons of which a majority shall not be residents of the United Kingdom. Members of the Board need not be Shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the Shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

Proceedings of Directors

Art. 14. The Board shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and at the Board, but failing a chairman or in his absence, the Shareholders, or the Board, may appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy, provided that no person shall be appointed as a director under any provision of these Articles if his appointment would cause or permit the aggregate of the number of directors resident in the United Kingdom for the purposes of United Kingdom taxation to constitute a majority of directors. Directors may also cast their vote in writing,

by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the Board may be held by way of conference call or video conference, provided that a majority of persons participating in the meeting are not resident in the United Kingdom for the purposes of United Kingdom taxation.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board shall deliberate or act validly only if at least two directors are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the meeting shall not have a casting vote in any circumstances. No meetings of directors shall be held in the United Kingdom and any decision reached or resolution passed by the directors at any meeting which is held in the United Kingdom shall be invalid and of no effect.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the directors.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board. The Board may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are directors of the Company.

Minutes of Board Meetings

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

Determination of Investment Policies

Art. 16. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders may be exercised by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under the supervision of the Board.

The Board has, in particular, power to determine corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not affect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 1988 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in any prospectus relating to the offer of Shares.

In the determination and implementation of the investment policy the Board may cause the assets of the Company to be invested only in:

- (a) (i) transferable securities admitted to official listing on a stock exchange in an Eligible State; and/or
- (ii) transferable securities dealt in on any other regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public (a «Regulated Market») in an Eligible State; and/or
- (iii) recently issued transferable securities, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to an official listing on an official stock exchange or Regulated Market in an Eligible State and such admission is achieved within a year of issue.

(For this purpose an «Eligible State» shall mean any country of Western or Eastern Europe, Asia, Oceania, the American Continents or Africa);

(All such securities under (i), (ii) and (iii) above being hereby defined as «Eligible Transferable Securities»);

provided that the Company may also invest in transferable securities other than Eligible Transferable Securities or in debt instruments such as money market instruments which are treated, because of their characteristics, as equivalent to transferable securities and which are, inter alia, transferable, liquid and have a value which can be accurately determined on each Dealing Day; provided further that the total of such debt instruments and of investments other than Eligible Transferable Securities shall not exceed 10 per cent of the net assets attributable to any Sub-Fund.

The Company may invest up to a maximum of 35 per cent of the net assets of any or all the Sub-Funds in transferable securities issued or guaranteed by a member State of the European Union (a «Member State»), its local authorities, by another Eligible State or by public international bodies of which one or more Member States are members.

The Company may further invest up to 100 per cent of the net assets of any Sub-Fund, in accordance with the principle of risk of spreading, in transferable securities issued or guaranteed by a Member State, by its local authorities or by an OECD-member country or by public international bodies of which one or more Member States are members, provided the relevant Sub-Fund holds securities from at least six different issues and securities from one issue do not account for more than 30 per cent of the total net assets of such Sub-Fund.

The Company may, in accordance with the provisions of article 44 of the 1988 Law, invest its assets in the shares of other undertakings for collective investment in transferable securities (a «UCITS») within the meaning of the 1st and 2nd indents of Article 1 (2) of the EEC Directive 85/611 of 20th December, 1985.

In case of a UCITS linked to the Company by common management or control or by a substantial direct or indirect holding or managed by the Investment Manager of the Company («Linked Company»), the UCITS must be one that specializes in investment in a specific geographical area or economic sector and no fees or costs on account of the transactions relating to the units in the UCITS may be charged to the Company.

Directors' Interest

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving PERMAL ASSET MANAGEMENT or any of its affiliates, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board at its discretion.

Indemnity

Art. 18. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Administration

Art. 19. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the signature of any director or officer to whom authority has been delegated by the Board.

Auditor

Art. 20. The general meeting of Shareholders shall appoint a «réviseur d'entreprises agréée» who shall carry out the duties prescribed by Article 89 of the 1988 Law.

Redemption and Conversion of Shares

Art. 21. As is more specifically prescribed hereinbelow the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company provided that

(i) the Company may, if compliance with such request would result in a holding of Shares in any Sub-Fund of an aggregate net asset value of less than US dollars 25.000 (or its equivalent in the relevant currency of expression of the Shares) or such other amount or number of Shares as the Board may determine from time to time, redeem all the remaining Shares held by such Shareholder in the relevant Sub-Fund; and

(ii) the Company shall not on any Dealing Day be bound to redeem (or consequently effect a conversion of) of such number of Shares which represents 10 per cent of the Net Asset Value of any Sub-Fund.

If on any Dealing Day, the Company receives requests for redemptions of a greater number of Shares, it may declare that such redemptions are deferred until a Dealing Day not more than 3 Dealing Days following such time. On such Dealing Day, such requests for redemptions will be complied with, in order of receipt.

For the purpose of this article, conversions are considered as redemptions.

Whenever the Company shall redeem Shares, the price at which such Shares shall be redeemed by the Company shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Class and Sub-Fund (as determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof) determined on the Dealing Day when or immediately after a written and irrevocable redemption request is received, less a redemption charge or a contingent deferred sales charge, as may be decided by the Board from time to time and described in the current prospectus.

The redemption proceeds shall be paid normally within 3 business days (being a day on which the banks in Luxembourg are open for business) after the date on which the applicable Net Asset Value was determined or, if later, on the date the written confirmation, or as the case may be, Share certificates (if issued) have been received by the Company. Any such request must be filed or confirmed by such Shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of Shares. Evidence of transfer or assignment accompanied by the certificate(s) (with redemption requests thereon), repre-

senting the shareholding, if issued in certificated form, must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption monies may be paid. Shares in the capital of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

At the Shareholder's request, the Company may elect to make an in-specie distribution, having due regard to all applicable laws and regulations and to all Shareholders' interest. In the case of an in-specie distribution the auditor of the Company shall deliver an audit report in accordance with applicable laws.

Shareholders may request conversion of the whole or part of his Shares into Shares of the same class relating to another Sub-Fund, (or within one Sub-Fund into another currency class (except as provided below)) based on a conversion formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the current explanatory memorandum or prospectus of the Company provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such reasonable charge, as it shall determine and disclose in the current explanatory memorandum or prospectus.

In the event that for a period of 30 consecutive days, for any reason the Net Asset Value of all the assets relating to any Sub-Fund is lower than 12.5 million US\$ or its equivalent, or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the Company or the relevant class, or because it is in the best interests of the relevant Shareholders, the Board may redeem all (but not some) Shares of the Company or of the class at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs on closing of the relevant Sub-Fund (as determined by the Board), but with no redemption charge, or may merge that Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another Luxembourg UCITS.

Termination of a class by compulsory redemption of all (but not some) relevant Shares or its merger with another Sub-Fund of the Company or with another Luxembourg UCITS, in each case for reasons other than those mentioned in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval by the Shareholders of the Sub-Fund to be terminated or merged, at a duly convened class meeting of the Shareholders of such Sub-Fund which may be validly held without a quorum and decide by a simple majority of the Shareholders of the relevant Sub-Fund present or represented.

A merger so decided by the Board or approved by the Shareholders of the affected Sub-Fund will be binding on the holders of Shares of the relevant class upon 30 days' prior notice given to them, during which period Shareholders may redeem their Shares without redemption charge or contingent deferred sales charge.

In the case of a merger with a «fonds commun de placement», the decision will be binding only on those Shareholders having voted in favour of the merger.

Liquidation proceeds not claimed by the Shareholders at the close of the liquidation of a class will be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited after 30 years.

Valuations and Suspension of Valuations

Art. 22. The Net Asset Value of Shares in the Company shall be determined as to the Shares of each Class of each Sub-Fund by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board by regulation may direct (every such day or time for determination thereof being a Dealing Day), but so that no day observed as a holiday by banks in Luxembourg shall be a Dealing Day.

During the existence of any state of affairs which, in the opinion of the directors, makes the determination of the Net Asset Value of a Sub-Fund in the relevant currency of expression either not reasonably practical or prejudicial to the Shareholders, the Net Asset Value and the Subscription Price and Redemption Price may temporarily be determined in such other currency as the directors may determine.

The Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of any Sub-Fund and the issue and redemption of Shares relating to all or any of the Sub-Funds as well as the right to convert Shares relating to a Sub-Fund into Shares relating to another Sub-Fund:

(a) when one or more stock exchanges, or other regulated markets which provide the basis for valuing a substantial portion of a Sub-Fund's assets, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of a Sub-Fund's assets are denominated, is or are closed otherwise than for ordinary holidays or if trading thereupon is restricted or suspended;

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events, or any other circumstances outside the control of the Company, the disposal of a substantial part of a Sub-Fund's assets is not reasonable or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the holders of that Sub-Fund's Shares;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of a substantial portion of a Sub-Fund's assets or if, for any reason, the value of a substantial portion of a Sub-Fund's assets may not be determined as rapidly and accurately as required or if the Directors are aware that there is likely to be a material delay in such Sub-Fund receiving the settlement proceeds on the realisation of a significant amount of any assets required to be realised to meet redemption requests;

(d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, a substantial amount of transactions on behalf of a Sub-Fund is rendered impracticable, or if purchases and sales of a substantial portion of the Sub-Fund's assets cannot be effected at normal rates of exchange; or

(e) in case of a decision to liquidate the Company or a Sub-Fund hereof on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of Shareholders for this purpose respectively the notice provided for in Article 21.

Shareholders having requested redemption or conversion of their Shares shall be notified of any such suspension within seven days of their request and will be promptly notified of the termination of such suspension. Shares redeemed or converted after such suspension will be converted or redeemed based on their Net Asset Value on the Valuation Day immediately following such suspension.

The suspension of any Sub-Fund will have no effect on the calculation of Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of the Shares of any other Sub-Fund.

Determination of Net Asset Value

Art. 23. The Net Asset Value of each Sub-Fund shall be expressed in US dollars or in the currency determined by the Board and shall be determined in respect of each Valuation Day corresponding to the value of the assets of the Company corresponding to such Sub-Fund less the liabilities attributable to such Sub-Fund.

The Net Asset Value per Share of each Class of Shares is computed by dividing the proportion of the assets of a Sub-Fund properly allocable to the relevant Class, less the proportion of the liabilities of the Sub-Fund, properly allocable to such Class, by the total number of Shares of such Class issued and outstanding as of the relevant valuation Date.

The valuation of the Net Asset Value of each Sub-Fund shall be made in the following manner:

(1) The assets of the Company shall be deemed to include:

(i) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;

(ii) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);

(iii) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Company;

(iv) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company provided that the Company may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;

(v) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Company except to the extent the such interest is comprised in the principal thereof;

(vi) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and

(vii) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

(2) The value of assets of the Company shall be determined as follows:

(i) the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) the value of all sub-fund securities which are listed on an official stock exchange or traded on any other Regulated Market will be valued at the most recent available closing price on the principal market on which such securities are traded as at the time they are valued, as furnished by a pricing service approved by the Board. Depending on the market in question, the closing price used will either be as at the end of trading on the previous Business Day or on the same Business Day as the date on which the valuation is determined. If, in the opinion of the Board, such prices are not representative of the fair value, such securities as well as all other permitted assets, including securities which are not listed on a stock exchange or traded on a Regulated Market, will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board;

(3) The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(i) all borrowings, bills and other amounts due;

(ii) all administrative expenses due or accrued including the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, of listing, prospectuses, financial reports and other documents made available to Shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Company;

(iii) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Company for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Company by prescription;

(iv) any appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions of reserves authorised and approved by the Board; and

(v) any other liabilities of the Company of whatever kind towards third parties.

The Board shall establish a portfolio of assets for each Sub-Fund and each Class in the following manner:

(i) the proceeds from the allotment and issue of each Class of Shares of each Sub-Fund shall be applied in the books of the Company to the relevant Class of the Sub-Fund, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to the relevant Class of such Sub-Fund, subject to the provisions of these Articles.

(ii) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Class and Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of the relevant Sub-Fund;

(iii) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or class of Shares or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or class of Shares, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund or relevant class of Shares as appropriate;

(iv) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class or Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated by the Board, after consultation with the auditors, in a way considered to be fair and reasonable having regard to all relevant circumstances;

(v) upon the record date for the determination of any dividend declared on any Sub-Fund or class of Shares, the Net Asset Value of such Sub-Fund or class of Shares shall be reduced by the amount of such dividend, but subject always to

the provisions relating to the calculation of the Net Asset Value of the Shares of each Class of each Sub-Fund set out in these Articles.

(b) For the purpose of valuation under this Article:

(i) Shares of the relevant Sub-Fund in respect of which the Company has issued a redemption notice or in respect of which a redemption request has been received, shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the relevant Dealing Day, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Company:

(ii) all investments, cash balances and other assets of any Sub-Fund expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund is calculated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares; where a class is available in a currency other than the currency of denomination of the Sub-Fund, the Net Asset Value per Share will be calculated in the currency of denomination of the Sub-Fund and translated into the currency of the class at the prevailing market rate on the Dealing Day;

(iii) effect shall be given on any Dealing Day to any purchases or sales of securities contracted by the Company on such Dealing Day, to the extent practicable, and

(iv) where the Board is of the view that any conversion or redemption which is to be effected will have the result of requiring significant sales of assets in order to provide the required liquidity, the value may, at the discretion of the Board, be effected at the actual bid prices of the underlying assets and not the last available prices. Similarly, should any purchase or conversion of Shares result in a significant purchase of assets in the Company, the valuation may be done at the actual offer price of the underlying assets and not the last available price.

Subscription Price

Art. 24. Whenever the Company shall offer Shares for subscription, the price per Share at which such Shares shall be offered and sold, shall be the Net Asset Value per Share as defined herebelow to which a Sales Charge as the Board may from time to time determine, and as shall be disclosed in the Company's then current Prospectus, may be added.

The issue price shall be payable within a period as determined by the Board which shall not exceed five business days after the date on which the applicable Net asset Value was determined.

The issue price may, upon approval of the Board, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report prepared by the auditor of the Company confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the Board, consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company and the relevant Fund.

Financial Year

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, except for the first accounting year which commences on the date of incorporation and terminates on the 31st December 2000.

The accounts of the Company shall be expressed in US dollars in respect of any Sub-Fund, or in such other currency or currencies as the Board may determine. Where there shall be different Sub-Funds as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such Sub-Funds are maintained in different currencies, such accounts shall be converted into US dollars and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors' report and the notice of the annual general meeting will be sent to registered Shareholders and/or published and made available not less than 15 days prior to each annual general meeting.

Distribution of Income

Art. 26. The Shareholders of each class of each Sub-Fund shall in a special class meeting, upon the proposal of the Board in respect of each class of each Sub-Fund, subject to any interim dividends having been declared or paid, determine how the annual net investment income shall be disposed of in respect of each class of the relevant Sub-Fund.

Dividends may, in respect of any Sub-Fund, include an allocation from a dividend equalisation account which may be maintained in respect of any such Sub-Fund and which, in such event, will, in respect of such Sub-Fund, be credited upon issue of Shares to such dividend equalisation account and upon redemption of Shares, the amount attributable to such Share will be debited to an accrued income account maintained in respect of such Sub-Fund.

Interim dividends may, at the discretion of the Board, be declared subject to such further conditions as set forth by law, and be paid out on the Shares of the distribution class of any Sub-Fund out of the income attributable to the sub-fund of assets relating to such class and Sub-Fund upon decision of the Board.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the relevant class and Sub-Fund is expressed or in exceptional circumstances in such other currency as selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend monies into the currency of their payment. Stock dividends may be declared.

No dividends shall be declared in respect of Accumulation Shares.

Art. 27. The Company shall enter into investment management agreements with PERMAL INVESTMENT MANAGEMENT SERVICES LIMITED or its affiliates for the management of the assets of the Company and assistance with respect to its portfolio selection. In the event of termination of said agreements in any manner whatsoever, the Company will change its name forthwith upon the request of any such entity to a name omitting the word «Permal».

Distribution upon Liquidation

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and

which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each class of each Sub-Fund in proportion of their holding of Shares in their class of such Sub-Fund.

With the consent of the Shareholders expressed in the manner provided for by Articles 67-1 and 142 of the 1915 Law, the Company may be liquidated and the liquidator authorised subject by giving one month's prior notice to the Shareholders and by a decision by majority vote of two thirds of the Company's Shareholders to transfer all assets and liabilities of the Company to a Luxembourg UCITS in exchange for the issue to the Shareholders in the Company of shares of such UCITS in proportion to their shareholding in the Company. Otherwise any liquidation will entitle to a pro-rata share of the liquidation proceeds corresponding to his class of Shares. Moneys available for distribution to Shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by Shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg pursuant to Article 83 of the 1988 Law, where for a period of 30 years they will be held at the disposal of the Shareholders entitled thereto.

Amendment of Articles

Art. 29. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

General

Art. 30. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10th August 1915 and the 1988 Law.

Subscription and payment

The Shares have been subscribed and issued as follows:

1) PERMAL INVESTMENT MANAGEMENT SERVICES LIMITED, hereabove mentioned, has subscribed to 349 Shares without par value of PERMAL LONG FUNDS-PAN EUROPEAN FUND issued at a price of 100.- US Dollars each fully paid up in cash.

2) WORMS & COMPANY LIMITED, hereabove mentioned, has subscribed to 1 Share without par value of PERMAL LONG FUNDS-PAN EUROPEAN FUND issued at a price of 100.- US Dollars fully paid up in cash.

As a consequence the Company has at its disposal an amount of 35,000.- USD of which evidence has been shown to the undersigned notary who expressly states this.

For the good order, the subscribed capital is valued at 1,310,731.- Luxembourg Francs.

General Meeting of Shareholders

The above-mentioned parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting of Shareholders.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Extraordinary General Meeting of Shareholders has passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

First resolution

The following persons are elected as members of the Board of Directors for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2001:

Edmond de la Haye Jouselin, Chairman, PERMAL GROUP S.A.;

Michael Langlois, Vice-President of PERMAL INVESTMENT MANAGEMENT SERVICES LIMITED;

Lawrence Salameo, Member of ALLENDALE ASSOCIATES LLC;

William Waters, Director of various companies.

The general meeting of Shareholders resolved to authorize the Board of directors to delegate the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or more directors.

Second resolution

Has been elected as auditor until the annual general meeting of Shareholders to be held in 2001:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Third resolution

The registered office shall be at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its organization are estimated at approximately two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (250,000.- LUF).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be binding.

In faith of which, the present deed, done and executed in Luxembourg on the day named at the beginning of this deed, after having been read to the mandatory of the appearing parties, known to the notary public by her name, usual first name, civil status and address, has been signed by the mandatory of the appearing parties together with Us, the notary public.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. PERMAL INVESTMENT MANAGEMENT SERVICES LIMITED, établie et ayant son siège social au 5th Floor, The Economist Tower, 25, St James's Street, Londres SW1A 1HA, représentée par M^e Francine Keiser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

2. WORMS & COMPANY LIMITED, établie et ayant son siège social au 5th Floor, The Economist Tower, 25, St James's Street, Londres SW1A 1HA, représentée par M^e Francine Keiser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

lesquels ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société luxembourgeoise qu'ils ont déclaré former entre eux et dont ils ont arrêté le texte des statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront les propriétaires d'actions, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable dénommée PERMAL LONG FUNDS (la «Société»).

Durée

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Objet

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds à sa disposition dans des valeurs mobilières et dans d'autres actifs autorisés, en vue d'une répartition des risques d'investissement et pour faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans toute la mesure permise par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif ou toute loi remplaçant ou modifiant celle-ci (la «Loi de 1988»).

Siège Social

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé par résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil») des succursales ou d'autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera une société luxembourgeoise.

Capital Social, Actions, Classes d'Actions

Art. 5. Le capital social sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale (les «Actions») et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 23 ci-après.

Le capital minimum de la Société sera, à compter de six mois suivant l'agrément de la Société comme Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (un «OPCVM»), l'équivalent en dollars des Etats-Unis de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF)

Le Conseil est autorisé sans limitation à attribuer et à émettre à tout moment des Actions entièrement libérées et, dans la mesure où des Actions Nominatives sont émises, des fractions de celles-ci conformément à l'article 24 des présentes, à un prix basé sur la Valeur Nette d'inventaire par Action de la Classe déterminée du Sous-Fonds concerné, déterminée conformément à l'article 23 des présentes, sans réserver aux Actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription aux Actions supplémentaires à émettre. Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou à tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir et la charge d'accepter des souscriptions, de recevoir des paiements pour les nouvelles Actions et les livrer, en restant toutefois toujours dans les limites imposées par la loi.

Ces Actions peuvent, au choix du Conseil, correspondre à différents sous-fonds d'avoirs («Sous-Fonds») (lesquels peuvent, au choix du Conseil, être libellés en des devises différentes) et le produit de l'émission des Actions de chaque Sous-Fonds (après déduction de toute commission initiale qui peut leur être imposée de temps à autre) sera investi, conformément aux objectifs définis à l'article 3 des présents statuts, en des valeurs mobilières ou autres actifs autorisés correspondant à des zones géographiques, à des secteurs industriels ou à des zones monétaires ou au type spécifique d'actions ou d'obligations déterminés de temps à autre par le Conseil pour chaque Sous-Fonds.

Dans chaque Sous-Fonds, les Actions peuvent être divisées en plusieurs classes qui peuvent, entre autres, être différentes en fonction de leur structure de frais, politique de paiement de dividendes, politique de couverture des risques, minima d'investissement ou d'autres caractéristiques spécifiques et qui peuvent être exprimées dans différentes devises selon que le Conseil décide d'émettre. Le Conseil peut décider si et à partir de quand des Actions de ces classes seront offertes, ces Actions devant être émises selon les conditions déterminées par le Conseil.

Dans le but de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets relatifs à chaque Sous-Fonds seront, si les Actions d'un Sous-Fonds donné ne sont pas libellées en dollars US, convertis en dollars US, conformément à l'article 25, et le capital social comprendra le total des actifs nets de tous les Sous-fonds.

La Société préparera des comptes consolidés libellés en dollars US.

Actions Nominatives et au Porteur

Art. 6. Le Conseil peut décider d'émettre des Actions sous forme nominative («Actions Nominatives») ou au porteur («Actions au Porteur»).

Pour les Actions au Porteur, des certificats seront, s'il en est émis, en des multiples tels que déterminés par le Conseil. Si le détenteur d'Actions au Porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de multiples différents (ou vice versa), des frais ne pourront pas lui être mis en compte. Dans le cas d'Actions Nominatives, si le Conseil décide que les Actionnaires peuvent choisir de recevoir de certificats d'Actions et si un actionnaire (un «Actionnaire») ne choisit pas spécifiquement de recevoir de certificat d'Actions, il recevra à la place une confirmation pour la détention de ses Actions. Si un Actionnaire nominatif désire que plus d'un certificat soit émis pour ses Actions, ou si un Actionnaire au Porteur demande la conversion de ses Actions au Porteur en des Actions Nominatives, le Conseil est libre de prélever une commission sur cet Actionnaire en vue de couvrir les frais administratifs exposés lors d'un tel échange.

Des frais ne pourront pas être mis en compte lors de l'émission d'un certificat pour le solde des Actions détenues à la suite d'un transfert, d'un rachat ou d'une conversion d'Actions.

Les certificats d'Actions seront signés par deux Administrateurs ou par un Administrateur et par un fondé de pouvoir dûment autorisé à cet effet par le Conseil. Les signatures des Administrateurs pourront être manuscrites, imprimées ou par facsimile. La signature du fondé de pouvoir autorisé à cet effet sera manuscrite. La Société pourra émettre des certificats d'Actions provisoires dans des formes qui seront déterminées par le Conseil de temps à autre.

Les Actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix d'émission par Action conformément à l'article 24 des présents Statuts. Des certificats d'Actions définitifs seront envoyés, sans retard indu, au souscripteur ou, ainsi qu'il a été dit ci-avant, une confirmation pour la détention de ses Actions.

Le paiement de dividendes, s'il y en a, se fera aux Actionnaires, pour les Actions Nominatives, à l'adresse inscrite au Registre des Actionnaires, ou à une autre adresse donnée au Conseil par écrit, et, pour les Actions au Porteur, sur présentation des coupons de dividende appropriés à l'agent ou aux agents désignés par la Société à cet effet.

Toutes les Actions émises par la Société autres que celles au porteur seront inscrites dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et l'inscription indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions Nominatives, son adresse, ou son domicile élu, (et au cas où il existe des codétenteurs d'Actions, l'adresse du codétenteur nommé en premier seulement) tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre des Actions d'un Sous-Fonds détenues par lui. Tout transfert d'une Action autre qu'au porteur sera inscrit dans le Registre des Actionnaires, après le paiement des frais usuels tels qu'approuvés par le Conseil pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'Actions.

Les Actions seront libres de toute restriction au droit de transférer celles-ci et de toute charge en faveur de la Société.

Le transfert d'Actions au Porteur se fera au moyen de la délivrance du certificat d'Actions au Porteur y correspondant. Le transfert d'Actions Nominatives se fera au moyen de l'inscription par la Société dans le Registre des Actionnaires du transfert à effectuer, suite à la remise à la Société du ou des certificats représentant ces Actions, s'il y en a, ensemble avec tous autres documents et moyennant le respect de toutes conditions préalables au transfert jugés probants par la Société.

Tout Actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite dans le Registre des Actionnaires. En cas de copropriété d'Actions (la copropriété d'Actions étant limitée à un maximum de quatre personnes), une adresse seulement sera insérée et toutes communications seront envoyées seulement à cette adresse.

Au cas où un tel Actionnaire ne fournit pas une telle adresse, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'Actionnaire à la Société. L'Actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si le paiement effectué par un souscripteur (souscrivant pour des Actions Nominatives) a pour résultat l'émission d'une fraction d'Action, cette fraction sera inscrite au Registre des Actionnaires. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende, s'il y en a. Pour les Actions au Porteur, seuls seront émis des certificats attestant un nombre entier d'Actions.

Certificats Perdus ou Endommagés

Art. 7. Lorsqu'un détenteur d'Actions au Porteur peut prouver de façon satisfaisante à la Société que son certificat d'Actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata pourra, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera, et notamment une garantie fournie par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission d'un nouveau certificat d'Actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat originaire, sur base duquel le nouveau certificat a été émis, deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, mettre en compte à l'Actionnaire tous frais exceptionnels encourus lors de l'émission d'un duplicata ou d'un nouveau certificat en remplacement d'un certificat égaré, endommagé ou détruit.

Restrictions en Matière d'Actionnariat

Art. 8. Le Conseil pourra édicter ou assouplir des restrictions (autres qu'une restriction au transfert d'Actions) qu'il jugera utiles, en vue de s'assurer qu'aucune Action de la Société, ou qu'aucune Action d'un Sous-Fonds quelconque ne sera acquise ou détenue par ou pour le compte (a) d'une personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un

quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire ou (b) de toute personne dont la situation, de l'avis du Conseil, pourrait amener la Société à encourir des charges fiscales ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus.

Notamment, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'Actions de la Société par toute personne physique ou morale, et sans limitation par des Personnes des Etats-Unis d'Amérique, telles que définies ci-après. A cet effet, la Société pourra:

(a) refuser l'émission d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces Actions à une personne qui n'est pas autorisée à être Actionnaire de la Société; ou

(b) à tout moment demander à tout Actionnaire dont le nom figure au Registre des Actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un certificat, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être Actionnaire dans la Société; et

(c) procéder au rachat forcé de toutes Actions détenues par un tel Actionnaire s'il apparaît qu'une personne déchue du droit d'être Actionnaire de la Société, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, le propriétaire effectif ou titulaire inscrit au Registre des Actionnaires de la Société. Dans ce cas la procédure suivante sera d'application:

(1) la Société enverra un avis (ci-après un «Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les titres ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, lequel spécifiera les Actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix à payer pour ces Actions et l'endroit où le Prix de Rachat (tel que défini ci-après) au sujet des Actions sera payable. Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre des Actionnaires. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être Actionnaire et les Actions qu'il détenait seront annulées. L'Actionnaire sera alors obligé de remettre immédiatement à la Société le ou les certificats, s'il y en a, représentant les Actions spécifiées dans l'Avis de Rachat;

(2) le prix auquel les Actions spécifiées dans l'Avis de rachat seront rachetées (appelé ci-après «le Prix de Rachat») sera égal à la Valeur Nette d'inventaire des Actions de la Société de la classe et du Sous-Fonds en question déterminée conformément à l'article 23 des présents Statuts moins la commission de rachat applicable à une classe d'actions déterminée.

(3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'Actionnaire qui apparaît en être le propriétaire, dans la devise du Sous-Fonds concerné et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement si un certificat d'Actions y relatif a été émis, contre remise du ou des certificats d'Actions représentant les Actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès le paiement du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces Actions ou à l'une d'entre elles ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir de la banque le paiement ainsi déposé (sans intérêt), selon ce qui précède;

(4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou qu'une Action appartenait à une personne autre que ne l'avait admis la Société à la date de l'envoi de l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des Actionnaires de la Société, le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être Actionnaire de la Société.

Lorsqu'utilisé dans les présents Statuts, le terme «Personne des Etats-Unis d'Amérique» désignera:

(i) toute personne physique résidant aux Etats-Unis ou;

(ii) toute société ou partnership organisé ou constitué sous les lois des Etats-Unis ou d'une autre juridiction lorsque constitué autrement que par des investisseurs accrédités («accredited investors») qui ne sont pas des personnes physiques, des successions ou des trusts, principalement pour le besoin d'investissements en titres non enregistrés sous le United States Securities Act de 1933 tel que modifié; ou

(iii) toute succession dont l'exécuteur ou l'administrateur est une Personne des Etats-Unis (à moins que cet exécuteur ou administration de la succession lorsqu'elle n'est pas une Personne des Etats-Unis n'ait le pouvoir discrétionnaire d'investir soit seul, soit conjointement avec d'autres, les avoirs de la succession et que cette succession ne soit régie par une loi autre que les lois des Etats-Unis); ou

(iv) tout trust dont le trustee est une Personne des Etats-Unis (à moins qu'un trustee qui est un fiduciaire professionnel ne soit une Personne des Etats-Unis et qu'un trustee qui n'est pas une Personne des Etats-Unis n'ait le pouvoir discrétionnaire d'investir soit seul, soit conjointement avec d'autres, les avoirs du trust et qu'aucun bénéficiaire (ou «settlor», si le trust est révocable) du trust ne soit une Personne des Etats-Unis); ou

(y) tout compte discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un intérimaire ou fiduciaire pour le bénéfice ou pour le compte d'une Personne des Etats-Unis; ou

(vi) tout compte discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un intermédiaire ou fiduciaire organisé, constitué ou (s'il s'agit d'un particulier) résidant aux Etats-Unis pour le bénéfice ou pour le compte d'une Personne des Etats-Unis.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 9. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les Actionnaires de la Société, sans égard au Sous-Fonds ou à la classe d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Assemblées Générales

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures et pour la première fois en 2001. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation y relatifs.

Des assemblées spéciales des Actionnaires d'un ou de plusieurs Sous-fonds ou classes pourront être convoquées en vue de statuer sur des sujets ayant trait à ce ou ces Sous-fonds ou classes et/ou à une modification de leurs droits.

Quorum et Vote

Art. 11. Sauf dispositions contraires stipulées aux présentes, quorum et préavis requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des Actionnaires de la Société.

Tant que le capital social est divisé en Actions de différents Sous-Fonds et classes d'actions, les droits attachés aux Actions de tout Sous-Fonds ou classe pourront (à moins que des dispositions différentes ne soient prévues dans les conditions d'émission d'Actions dudit Sous-Fonds ou de ladite classe), être modifiés, que la Société soit liquidée ou non, seulement au moyen d'une résolution approuvée par une assemblée générale séparée des détenteurs d'Actions dudit Sous-Fonds ou de ladite classe, à une majorité des deux tiers des voix exprimées lors d'une telle assemblée générale séparée. Chacune de ces assemblées séparées sera régie mutatis mutandis par les dispositions des présents statuts quant aux assemblées générales, mais de telle sorte que le quorum minimum nécessaire pour chacune de ces assemblées séparées soit constitué par les détenteurs d'Actions de ce Sous-Fonds ou de cette classe, présents en personne ou par procuration, et détenant au moins la moitié des actions émises dudit Sous-Fonds ou de ladite classe (ou si, lors d'une assemblée prorogée de ces détenteurs, un quorum tel que défini ci-dessus n'est pas atteint, toute personne présente ou son mandataire détenant des Actions du Sous-Fonds ou de la classe en question constituera un quorum).

Chaque Action entière, quel que soit le Sous-Fonds auquel elle appartient, et quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans ledit Sous-Fonds, donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment qualifiés.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et dans les présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents et prenant part au vote.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires.

Avis de Convocation

Art. 12. Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins 8 jours avant la date de l'assemblée à tout Actionnaire nominatif à son adresse inscrite au Registre des Actionnaires.

S'il existe des Actions au Porteur, l'avis sera en outre publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, dans un journal luxembourgeois et dans tels autres journaux que le Conseil déterminera.

Administrateurs

Art. 13. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins parmi lesquels il ne pourra pas y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni. Les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être Actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus et auront accepté leur mandat; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des Actionnaires. Au cas où le mandat d'un Administrateur devient vacant par suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Délibération des Administrateurs

Art. 14. Le Conseil pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des Actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Au cas où un président est désigné, il présidera les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du Conseil. Cependant au cas où aucun président n'a été désigné ou en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil désigneront à la majorité des Actionnaires ou Administrateurs présents à la réunion en question une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Administrateurs au moins 24.00 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans

l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre Administrateur comme son mandataire étant entendu que cette personne ne pourra être désignée comme Administrateur en vertu des dispositions de ces Articles si sa désignation causait ou permettait à l'ensemble des Administrateurs résidant au Royaume-Uni de constituer, pour des raisons de fiscalité du Royaume-Uni, une majorité d'Administrateurs. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du Conseil peuvent être tenues aux moyens de conférence par téléphone ou par vidéo étant entendu qu'une majorité des personnes prenant part à la réunion ne sont pas résidents du Royaume-Uni pour des raisons de fiscalité du Royaume-Uni.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Le président de la réunion n'aura en aucune circonstance une voix prépondérante. Les réunions des Administrateurs ne pourront être tenues au Royaume-Uni et toute décision ou résolution passée par les Administrateurs à toute réunion tenue au Royaume-Uni sera non valable et de nul effet.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les Administrateurs.

Le Conseil pourra nommer, de temps à autre, les directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire, et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou Actionnaires de la Société. A moins que les Statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs. Le Conseil peut également faire toute délégation de pouvoir, de décision et de pouvoir d'appréciation, à des comités qui comprendront la personne ou les personnes (membres ou non du Conseil) qu'il désignera, à la condition cependant que la majorité des membres de tels comités soient membres du Conseil et qu'aucune réunion de ces comités ne soit en nombre pour exercer ses pouvoirs, ses décisions et son pouvoir d'appréciation, à moins qu'une majorité des personnes présentes ne se compose d'Administrateurs de la Société.

Procès-Verbal des Réunions du Conseil

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par la personne qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Détermination des Politiques d'Investissement

Art. 16. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et ses pouvoirs d'accomplir des actes en exécution des objectifs de la Société et de son objet social, à des personnes physiques ou morales qui ne devront pas être membres du Conseil et qui agiront sous le contrôle du Conseil.

Le Conseil a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite des affaires de la Société, sous réserve cependant que la Société n'effectuera pas d'investissements et n'entreprendra pas d'activités tombant sous les restrictions d'investissement telles qu'elles peuvent résulter de la Loi de 1988 ou de lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont offertes en vente au public ou qui peuvent être adoptées de temps à autre par résolution du Conseil et qui seront décrites dans tout prospectus d'émission d'Actions.

Dans la détermination et l'application de la politique d'investissement, le Conseil peut faire en sorte que les actifs de la Société soient investis uniquement en:

- (i) valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs dans un Etat Eligible et/ou;
- (ii) valeurs mobilières traitées sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (un «Marché Réglementé») dans un Etat Eligible et/ou;
- (iii) valeurs mobilières nouvellement émises, sous réserve que les conditions d'émission contiennent l'engagement que soit faite une demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou d'un Marché Réglementé dans un Etat Eligible, et qu'une telle admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

(A ces fins, un «Etat Eligible» signifié tout pays de l'Europe de l'Ouest ou de l'Est, d'Asie, d'Océanie, des continents américains ou d'Afrique);

(toutes les valeurs mobilières dont il est question sous les points (i), (ii), (iii) ci-dessus étant définies comme étant des «Valeurs Mobilières Eligibles»);

étant entendu que la Société peut en outre investir dans des valeurs mobilières autres que des Valeurs Mobilières Eligibles ou dans des titres de créance assimilables, comme instruments du marché monétaire de par leurs caractéris-

tiques, aux valeurs mobilières et qui sont notamment transférables, liquides et d'une valeur susceptible d'être déterminée avec précision lors de chaque Jour de Transaction, sous réserve ensuite que ces titres de créance et les investissements autres que les Valeurs Mobilières Eligibles ne peuvent, en tout état de cause, dépasser conjointement 10 pour cent des actifs nets attribuables à chaque Sous-Fonds.

La Société peut investir jusqu'à 35 pour cent au maximum des actifs nets d'un Sous Fonds en des valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat membre de la Communauté Européenne (un «Etat Membre»), par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat Eligible ou par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats Membres font partie.

La Société peut en outre investir jusqu'à 100 pour cent des actifs nets d'un Sous-Fonds, conformément au principe de la répartition des risques, en des valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat Membre, par ses collectivités publiques territoriales ou par un Etat membre de l'OCDE ou par des organisation internationales de droit public dont un ou plusieurs Etats Membres font partie, sous réserve que le Sous-Fonds en question détienne des valeurs d'au moins six émissions différentes et que les valeurs d'une même émission ne comptent pas pour plus de 30 pour cent du montant des actifs nets de ce Sous-Fonds.

La Société peut, en conformité avec les dispositions de l'article 44 de la Loi de 1988, investir ses actifs dans des actions émises par d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (un «OPCVM») au sens des sous-paragraphes 1 et 2 de l'article 1 (2) de la Directive CEE 85/611 du 20 décembre 1985.

Dans le cas d'un OPCVM lié à la Société dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte ou géré par le Conseiller en Investissement de la Société (des «Fonds liés»), l'OPCVM devra être spécialisé conformément à ses règlements dans l'investissement dans un secteur géographique ou économique particulier et des droits ou frais ne peuvent être mis à la charge de la Société pour les opérations portant sur les parts de l'OPCVM.

Intérêts des Administrateurs

Art. 17. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou firme ou par le fait qu'ils en seraient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. L'Administrateur ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est en relations d'affaires par ailleurs, ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières ayant trait à un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil de son intérêt personnel et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou prendre part au vote au sujet de cette affaire et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'employé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec PERMAL ASSET MANAGEMENT et ses sociétés affiliées ou toute autre société ou entité telle que déterminée de temps à autre par le Conseil selon sa libre appréciation.

Indemnité

Art. 18. La Société pourra indemniser tout Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, ou tout procès auquel il aura été partie en sa qualité d'Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé. Une telle personne sera indemnisée en toutes circonstances, sauf au cas où à l'occasion de pareille action ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration volontaire; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Engagements de la Société

Art. 19. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la signature de tout Administrateur ou fondé de pouvoir à qui des pouvoirs ont été spécialement délégués par le Conseil.

Réviseur d'Entreprises

Art. 20. L'assemblée générale des Actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé, lequel effectuera tous devoirs prescrits par l'article 89 de la Loi de 1988.

Rachat et Conversion des Actions

Art. 21. Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres Actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout Actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société, sauf que

(i) la Société peut procéder au rachat de toutes les Actions restantes détenues par un Actionnaire dans un Sous-Fonds, si l'exécution d'un ordre de rachat entraînerait une détention d'Actions dans un Sous-Fonds d'une Valeur Nette d'inventaire totale inférieure à US dollars 25.000,- (ou son équivalent dans la devise dans laquelle sont exprimées les Actions) ou dans tel autre montant ou nombre d'Actions déterminé de temps à autre par le Conseil; et

(ii) la Société n'est pas obligée de racheter ni de convertir lors d'un Jour de Transaction quelconque un nombre d'Actions représentant 10 % de la Valeur Nette d'inventaire de n'importe quel Sous-Fonds.

Si lors d'un Jour de Transaction, le Fonds reçoit des demandes de rachat pour un nombre de Parts supérieur, il peut décider que les rachats seront reportés à un Jour de Transaction qui ne peut être postérieur à plus de 3 Jours de Transaction suivant cette décision de ce Jour de Transaction, ces demandes de rachat seront traitées dans l'ordre de réception.

Pour les besoins de cet article, les conversions sont assimilées à des rachats.

Lorsque la Société rachète des Actions, le prix auquel ces Actions sont rachetées par la Société sera basé sur la VNI par Action de la Classe et du Sous-Fonds en question (déterminé conformément aux dispositions de l'article 23 des présents Statuts) déterminé lors du Jour de Transaction auquel ou immédiatement après qu'un ordre de rachat écrit et irrévocable soit reçu, sous déduction d'une commission de rachat ou d'une commission différée et conditionnelle telle qu'elle peut être décidée par le Conseil de temps en temps et tel que décrit dans le prospectus en vigueur.

Les produits de Rachat seront normalement payés endéans les 3 jours ouvrables (étant un jour bancaire ouvrable à Luxembourg) après la date à laquelle la Valeur Nette d'inventaire en question a été déterminée, ou, à la date à laquelle la confirmation écrite, ou, selon le cas, les certificats d'Actions (s'il en a été émis) ont été reçus par la Société, au cas où cette date est postérieure à la date à laquelle le Prix de Rachat a été déterminé. Toute demande de rachat doit être présentée ou confirmée par écrit par l'Actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent de rachat des Actions. Le ou les certificats d'Actions (qui font l'objet de la demande de rachat) représentant la détention des Actions, au cas où les certificats ont été émis, accompagnés d'une preuve de leur transfert ou cession, doivent être reçus par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le prix de rachat ne puisse être payé. Les Actions rachetées par la Société seront annulées.

La Société peut décider à la demande des actionnaires d'effectuer une distribution en nature conformément aux lois et règlements applicables et en considération de l'intérêt de tous les actionnaires. En cas de distribution en nature, le réviseur d'entreprises de la Société dressera un rapport d'expertise conformément aux lois applicables.

Tout Actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions en Actions d'une même ou d'une autre classe relative à un autre Sous-Fonds (ou dans un Sous-Fonds, en une autre classe d'Actions (sous réserve de ce qui suit), conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le Conseil et figurant dans la brochure descriptive ou dans le prospectus en vigueur de la Société, étant entendu que le Conseil peut imposer ses restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais raisonnables dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans la brochure descriptive ou dans le prospectus en vigueur.

Dans l'hypothèse où pendant une période de trente jours consécutifs, pour quelque raison que ce soit, la Valeur Nette d'inventaire des actifs sous-jacents à un Sous-Fonds est inférieure à 12,5 millions de dollars US ou son équivalent ou au cas où le Conseil l'estimerait approprié étant donné les changements dans la situation économique ou politique affectant la Société ou le Sous-Fonds concerné, ou au cas où cela serait dans le meilleur intérêt des Actionnaires concernés, le Conseil peut racheter l'intégralité (et non seulement une partie) des Actions de la Société ou du Sous-Fonds à un prix reflétant la réalisation anticipée et les coûts de liquidation lors de la clôture du Sous-Fonds concerné (de la manière déterminée par le conseil d'administration), mais sans commission de rachat, ou peut fusionner ce Sous-Fonds avec un autre Sous-Fonds de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois.

La clôture d'un Sous-Fonds par rachat forcé de toutes les Actions concernées (et non seulement d'une partie), ou sa fusion avec un autre Sous-Fonds de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois, dans chaque cas pour des raisons autres que celles mentionnées au paragraphe précédent, peut être effectuée uniquement avec l'accord préalable des Actionnaires du Sous-Fonds à clôturer ou à fusionner, lors d'une assemblée de classe dûment convoquée qui peut être tenue valablement sans quorum et décider à la majorité simple des Actionnaires du Sous-Fonds relevant présents ou représentés.

Une fusion ainsi décidée par le Conseil d'administration ou approuvée par les Actionnaires du Sous-Fonds concerné sera opposable aux porteurs d'Actions du Fonds concerné après l'écoulement d'un préavis de trente jours durant lequel les Actionnaires peuvent faire racheter leurs actions sans commission de rachat ou sans commission différée et conditionnelle.

Dans l'hypothèse d'une fusion avec un fonds commun de placement, la décision sera opposable uniquement aux Actionnaires ayant voté en faveur de la fusion.

Les produits de liquidation non réclamés par les Actionnaires au moment de la clôture de la liquidation d'un Fonds seront déposés à la Caisse des Consignations à Luxembourg. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront prescrits après trente années.

Evaluation et Suspension des Evaluations

Art. 22. La Valeur Nette d'inventaire des Actions de la Société sera déterminée de temps à autre par la Société pour les Actions de chaque Classe de chaque Sous-Fonds, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, tel que le Conseil le déterminera (le jour de cette détermination étant désigné comme «Jour de Transaction»), mais de manière à ce qu'aucun jour férié observé par les banques à Luxembourg ne soit un Jour de Transaction.

Lorsqu'il existe une situation qui, de l'avis du Conseil, rend la détermination de la Valeur Nette d'inventaire d'un Sous-Fonds, dans la devise d'expression déterminée, déraisonnable ou contraire aux intérêts des Actionnaires de la Société, la Valeur Nette d'Inventaire et le Prix d'Emission et le Prix de Rachat peuvent temporairement être déterminés dans une autre devise désignée par le Conseil.

La Société pourra suspendre temporairement la détermination de la Valeur Nette d'inventaire de l'un quelconque des Sous-Fonds ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions relatives à tous les Sous-Fonds ou à l'un

quelconque d'eux, ainsi que la conversion des Actions relatives à un Sous-Fonds dans celles relatives à un autre Sous-Fonds:

(a) au cas où une ou plusieurs bourses ou autres marchés réglementés servant de base à l'évaluation d'une part substantielle des avoirs d'un Sous-Fonds, ou, si un ou plusieurs marchés étrangers traitant dans la devise dans laquelle une part substantielle des avoirs d'un Sous-Fonds est libellée, sont fermés pour une autre raison que pour les congés habituels ou si les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) si une part substantielle des avoirs d'un Sous-Fonds n'est pas raisonnablement ou normalement disponible, à cause d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires, ou à cause de toutes autres circonstances en dehors de la volonté de la Société, sans pour autant être sérieusement au détriment des intérêts des Actionnaires de ce Sous-Fonds;

(c) en cas d'interruption des moyens normaux de communication utilisés pour l'évaluation d'une part substantielle des avoirs d'un Sous-Fonds ou si, pour n'importe quelle raison, l'évaluation d'une part substantielle des avoirs d'un Sous-Fonds ne peut être déterminée aussi rapidement et fidèlement que requis ou si les Administrateurs se rendent compte qu'il y aura probablement un retard important dans un Sous-Fonds devant réaliser un montant significatif des avoirs à réaliser pour rencontrer des demandes de rachat;

(d) si, comme résultat de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, un nombre substantiel des transactions en faveur d'un Sous-Fonds est rendu impraticable, ou si les achats et ventes d'une partie substantielle des avoirs d'un Sous-Fonds ne peuvent être effectués à des taux de change normaux; ou

(e) dans le cas d'une décision de liquider la Société ou un des sous-fonds, au jour ou après le jour de la publication du premier avis convoquant l'assemblée générale des Actionnaires à cette fin, respectivement le préavis prévu par l'article 21.

Les Actionnaires qui ont demandé le rachat ou la conversion de leurs Actions recevront notification d'une telle suspension, endéans les sept jours de leur demande et dès que pareille suspension aura pris fin. Les Actions rachetées ou converties après cette suspension seront converties ou rachetées sur base de leur Valeur Nette d'inventaire lors du prochain Jour d'Evaluation suivant immédiatement cette suspension.

Une pareille suspension pour un Sous-Fonds n'aura aucun effet sur la calcul de la Valeur Nette d'inventaire ou l'émission, le rachat et la conversion des Actions d'un autre Sous-Fonds.

Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire

Art. 23. La Valeur Nette d'inventaire de chaque Sous-Fonds sera exprimée en dollars US ou dans la devise déterminée par le Conseil et sera déterminée pour chaque Jour d'Evaluation correspondant à la valeur des actifs de la Société correspondant à chaque Sous-Fonds, déduction faite des engagements d'un tel Sous-Fonds.

La Valeur Nette d'inventaire par action de chaque Classe est calculée en divisant la proportion des avoirs d'un Sous-Fonds correctement attribuable à la Classe considérée, moins la proportion du passif du Sous-Fonds correctement attribuable à cette Classe, par le nombre total d'actions de cette Classe émises et en circulation à la Date d'Evaluation considérée.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Sous-Fonds se fera de la manière suivante:

(1) Les actifs de la Société seront censés inclure:

(i) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt, y compris les intérêts échus;

(ii) tous les effets et billets payables sur demande à vue et tous montants à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres livrés mais dont le prix n'a pas encore été touché);

(iii) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, options ou droits de souscription, droits, warrants et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

(iv) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres, dans la mesure connue par la Société (étant entendu que la Société peut faire des ajustements au regard des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);

(v) tous les intérêts échus produits par les titres de la Société, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(vi) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et

(vii) tous les autres actifs autorisés de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

(2) La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets à escompte, effets et billets payables à vue et tous montants à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par le Conseil en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(ii) la valeur de toutes les valeurs mobilières de sous-fonds qui sont admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé sera évaluée sur base du dernier prix de clôture disponible du marché principal sur lequel ces valeurs sont traitées au temps auquel ils sont évalués, tel que fourni par un service de cotation approuvé par la Société. En fonction du marché en question, le prix de clôture utilisé sera ou bien celui tel que traité à la fin du jour ouvrable précédent ou celui traité le même jour que celui auquel l'évaluation est déterminée. Si, selon l'opinion du Conseil, ces prix ne sont pas représentatifs de leur juste valeur, les valeurs mobilières de même que tous autres actifs autorisés, y compris les valeurs qui ne sont pas cotées à une bourse de valeurs ou traitées sur un marché réglementé, seront évaluées à leur juste valeur à laquelle il peut être estimé qu'elles peuvent être revendues, selon ce qui est déterminé de bonne foi par et sous la direction du Conseil.

(3) Les engagements de la Société sont censés comprendre:

- (j) tous les emprunts, effets échus et autres montants dus;
 - (ii) tous les frais d'administration échus y compris les frais de sa constitution et les frais d'enregistrement auprès de l'autorité de contrôle, ainsi que les honoraires et dépenses légales, de révision, de gestion, de garde des avoirs, d'agent payeur et d'agent d'administration du Fonds et de l'administration centrale, le coût des publications légales, les frais d'inscription à la cote officielle, le coût des prospectus, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des Porteurs de Parts, les frais de traduction, et généralement toutes autres dépenses ayant trait à l'administration du Fonds;
 - (iii) toutes les obligations connues, échues ou non encore échues, y compris toutes obligations contractuelles de paiement en espèces ou en nature venues à échéance, y compris le montant de dividendes déclarés par le Fonds pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui demeurent par conséquent impayés jusqu'au jour où ces dividendes reviennent au Fonds par prescription;
 - (iv) une provision appropriée pour impôts dus à la date d'évaluation et toute autre provision ou réserve autorisées et approuvées par le Conseil;
 - (v) tous autres engagements du Fonds, de quelque nature que ce soit, envers des tiers.
- Le Conseil établira, pour chaque Sous-Fonds et chaque Classe, un portefeuille d'actifs de la manière suivante:
- (i) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des Actions de chaque classe seront affectés, dans les livres de la Société, à la Classe concernée du Sous-Fonds et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à cette catégorie d'Actions seront affectés à la Classe concernée de ce Sous-Fonds conformément aux dispositions des présents Statuts;
 - (ii) si un actif découle d'un autre actif, cet actif dérivé sera attribué, dans les livres de la Société, à la même Classe et au même Sous-Fonds que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la Classe concernée du Sous-Fonds concerné;
 - (iii) lorsque la Société encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'un Sous-Fonds ou d'une classe d'Actions déterminés ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un Sous-Fonds ou d'une classe d'Actions déterminés, cet engagement sera attribué au Sous-Fonds ou à la classe d'Actions en question;
 - (iv) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut être attribué une Classe ou un Sous-Fonds particuliers, un tel actif ou engagement sera attribué par le Conseil après consultation des réviseurs, d'une manière considérée comme équitable et raisonnable eu égard à toutes les circonstances en l'espèce;
 - (v) à la date de clôture pour la détermination de toute personne ayant droit à un dividende déclaré pour des Actions d'un Sous-Fonds ou d'une classe, la Valeur Nette d'inventaire de ce Sous-Fonds ou de cette classe sera diminuée du montant de ce dividende sous réserve toujours de la disposition des présents Statuts relative au calcul de la Valeur Nette d'inventaire des Actions de chaque Classe de chaque Sous-Fonds conformément aux dispositions des présents statuts.
- (b) Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet article:
- (i) les Actions du Sous-Fonds concerné, pour lesquelles la Société a notifié un avis de rachat ou pour lesquelles une demande de rachat a été réceptionnée, seront considérées comme Actions émises et prises en considération jusqu'immédiatement après la clôture de ce Jour de Transaction et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme un engagement de la Société;
 - (ii) tous investissements, soldes en espèces ou autres actifs appartenant à un Sous-Fonds exprimés en une devise autre que celle en laquelle la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Sous-Fonds concerné est calculée, seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'inventaire des Actions; pour une classe disponible dans une autre devise que celle de la dénomination du Sous-Fonds, la Valeur Nette d'Inventaire par Action sera calculée dans la devise de dénomination du Sous-Fonds et changée dans la devise de la classe au taux de change applicable de ce Jour de Transaction;
 - (iii) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour de Transaction, à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société lors de ce Jour de Transaction; et
 - (iv) lorsque le Conseil est d'avis qu'une conversion, ou un rachat qui sera effectué, engendrera la nécessité de procéder à une vente considérable d'avoirs en vue de disposer de liquidités suffisantes, la validation peut, à la discrétion du Conseil, être effectuée au prix et non aux derniers prix disponibles.
- De même, si l'achat ou la conversion d'Actions engendre l'achat considérable d'avoirs dans la Société, l'évaluation peut être faite au prix et non aux derniers prix disponibles.

Prix d'Emission

Art. 24. Chaque fois que la Société offre des Actions en souscription, le prix par Action auquel ces Actions seront offertes et vendues sera basé sur la Valeur Nette d'inventaire par Action telle que définie ci-dessous auquel pourra être rajoutée une commission d'entrée, tel que décidé par le Conseil de temps à autre et tel qu'indiqué dans le prospectus de la Société en vigueur.

Le prix d'émission sera payable endéans une période fixée par le Conseil, qui n'excédera pas cinq jours ouvrables après la date à laquelle la Valeur Nette d'inventaire applicable a été déterminé.

Le prix de vente peut, sur approbation du Conseil et en observant toutes les lois applicables, notamment au regard du rapport spécial du réviseur de la Société confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de valeurs mobilières acceptées par le Conseil et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux restrictions de la Société et du Sous-Fonds concerné.

Année Sociale

Art. 25. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année sociale qui commence à la date de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2000.

Les comptes de la Société seront exprimés en dollars US, ou, en ce qui concerne l'un des Sous-Fonds, en toute autre devise ou devises à déterminer par le Conseil. Lorsqu'existeront différents Sous-Fonds, tel que prévu à l'article 5 des Statuts, et si les comptes de ces Sous-Fonds sont exprimés en des devises différentes, ces comptes seront convertis en dollars US et additionnés en vue de la détermination des comptes consolidés de la Société. Les comptes annuels, y compris le bilan, et le compte de pertes et profits, le rapport des Administrateurs et l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle seront envoyés aux Actionnaires nominatifs et/ou publiés et mis à la disposition au moins 15 jours avant chaque assemblée générale annuelle.

Répartition des Bénéfices

Art. 26. Les Actionnaires de chaque classe de chaque Sous-Fonds décideront, sur proposition du Conseil, pour chaque classe de chaque Sous-Fonds, sous réserve de la déclaration ou du paiement de dividendes intérimaires, de l'usage à faire du solde du revenu net annuel des investissements en respect de chaque classe de chaque Sous-Fonds.

Les dividendes peuvent en outre pour l'un des Sous-Fonds comprendre une affectation provenant d'un compte d'égalisation de dividendes qui pourra être maintenu en rapport avec le Sous-Fonds en question et qui, en ce cas et au sujet du Sous-Fonds en question, sera crédité en cas d'émission d'Actions à tel compte d'égalisation de dividendes et en cas de rachat d'Actions, le montant relatif à cette Action sera débité d'un compte de revenus accrus tenu pour ce Sous-Fonds.

Des dividendes intérimaires peuvent au choix du Conseil être déclarés, sous réserve des conditions fixées par la loi à tout moment, et payés sur les Actions de la classe de distribution d'un Sous-Fonds quelconque en déduction du revenu attribuable au sous-fonds d'actifs ayant trait à cette classe et Sous-Fonds, par décision du Conseil.

Les dividendes déclarés seront normalement payés dans la devise dans laquelle la classe et le Sous-Fonds concernés sont exprimés ou, dans des circonstances exceptionnelles, en toute autre devise désignée par le Conseil, et pourront être payés au lieu et temps à déterminer par le Conseil. Le Conseil peut librement déterminer le cours de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement. Des dividendes d'actions peuvent être déclarés.

Il n'y aura pas de dividendes déclarés pour les Actions de Capitalisation.

Art. 27. La Société conclura des contrats de gestion d'investissements avec PERMAL INVESTMENT MANAGEMENT SERVICES LIMITED ou des sociétés affiliées de celle-ci, en vue de la gestion des actifs de la Société et pour l'assister dans le choix des valeurs du portefeuille. Au cas où ces contrats prendraient fin de quelque manière que ce soit, la Société, à la demande de l'une de ces entités, changera sa dénomination de manière à supprimer le mot «Permal».

Répartition en Cas de Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque Sous-Fonds sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires de toute classe dudit Sous-Fonds en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans cette classe dans ce Sous-Fonds.

Avec l'accord des Actionnaires exprimé de la manière prévue par les articles 67 et 142 de la Loi de 1915, la Société peut être liquidée et le liquidateur autorisé à transférer tous actifs et engagements de la Société à un OPCVM luxembourgeois en échange de l'émission en faveur des Actionnaires de la Société d'actions d'une telle entité en proportion de leur participation dans la Société. A défaut, la liquidation donnera droit aux Actionnaires à une part proportionnelle dans les fonds de liquidation. Tous fonds auxquels les Actionnaires ont droit dans le cadre de la liquidation de la Société et qui ne seraient pas réclamés par les ayants droit avant la clôture de la procédure de liquidation seront déposés pour une période de 30 ans en faveur de qui il appartiendra auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg, en conformité avec la Loi de 1988.

Modification des Statuts

Art. 29. L'assemblée générale des Actionnaires peut modifier les présents Statuts de temps à autre, en conformité avec les exigences de quorum et de majorité prévues par les lois luxembourgeoises.

Disposition Générale

Art. 30. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi du 10 août 1915, ainsi que par la Loi de 1988.

Souscription et paiement

Les Actions ont été souscrites et émises comme suit:

1) PERMAL INVESTMENT MANAGEMENT SERVICES LIMITED, ci-avant désignée, a souscrit 349 actions sans valeur nominale de PERMAL LONG FUNDS-PAN EUROPEAN FUND émises au prix de 100,- USD et libérées entièrement en espèces.

2) WORMS & COMPANY LIMITED, ci-avant désignée, a souscrit 1 Action sans valeur nominale de PERMAL LONG FUNDS PAN EUROPEAN FUND émise au prix de 100,- USD et libérée entièrement en espèces.

En conséquence, la Société a à sa disposition un montant de 35.000,- USD, ce dont la preuve a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A toutes fins utiles, le capital souscrit est évalué à 1.310.731,- francs luxembourgeois.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, tous les Actionnaires étant présents ou représentés, l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration pour une durée qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2001:

Edmond de la Haye Jouselin, Président, PERMAL GROUP S.A.;
 Michael Langlois, Vice-Président, PERMAL INVESTMENT MANAGEMENT SERVICES LIMITED;
 Lawrence Salameo, Membre de ALLENDALE ASSOCIATES LLC;
 William Waters, Administrateur de différentes sociétés.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en rapport avec cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs.

Deuxième résolution

A été nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2001:
 PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dépenses

Les comparants déclarent que les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, à charge de la Société des suites de sa constitution s'élèvent à environ deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF).

Le notaire soussigné, lequel connaît la langue anglaise constate, que sur la demande des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, la version anglaise faisant foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Le document ayant été lu à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé avec le notaire le présent original.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Signé: F. Keiser, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 22 octobre 1999, vol. 411, fol. 41, case 4. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 octobre 1999.

E. Schroeder.

(49625/228/1382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

—
 STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-sixth of August.
 Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

There appeared:

1.- The company RASCASSE CORPORATION LIMITED, having its registered office at The Valley, Anguilla (British West Indies),

here duly represented by Mr Cornelius Bechtel, private employee, residing at Syren,

2.- The company CHAPRON CORPORATION LIMITED, having its registered office at The Valley, Anguilla (British West Indies),

here duly represented by Mr Cornelius Bechtel, prenamed.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Holding company (société anonyme) is hereby formed under the title of VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign enterprises in whatever form, the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may more specifically use its finds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the

control of any enterprise for the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies, in which it has participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July thirty-first, one thousand nine hundred twenty-nine and article 209 on company law as amended.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at forty thousand US Dollars (40,000.- USD), represented by four thousand (4,000) shares of a par value of ten US Dollars (10.- USD) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repurchases with or without payment.

The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Wednesday of July at 2.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 1999.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2000.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company RASCASSE CORPORATION LIMITED, prenamed, three thousand nine hundred and ninety-nine shares	3,999
2.- The company CHAPRON CORPORATION LIMITED, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: four thousand shares	4,000

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of forty thousand US Dollars (40,000.- USD) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at fifty-five thousand Luxembourg Francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 1,520,000.- LUF.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Dennis Bosje, director, residing at L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull;
 - b) Mr Cornelius Bechtel, private employee, residing at L-5898 Syren, 14, rue Aloyse Ludowissy;
 - c) Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
- 3.- The following firm has been appointed as statutory auditor:
The Company COMMISERV, S.à r.l., having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoleon I^{er}.
- 4.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 5.- The Company's registered office shall be at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, ail of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six août.
Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- La société RASCASSE CORPORATION LIMITED, ayant son siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies),
ici représentée par Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant à Syren,
- 2.- La société CHAPRON CORPORATION LIMITED, ayant son siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies),
ici représentée par Monsieur Cornelius Bechtel, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination de VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat ou de toute autre manière, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou qui pourront les compléter.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, y compris demander des prêts, avances ou garanties et gager les avoirs de la société en garantie des dits prêts, avances ou garanties, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à quarante mille dollars US (40.000,- USD), représenté par quatre mille (4.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juillet à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société RASCASSE CORPORATION LIMITED, prédésignée, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.999
2.- La société CHAPRON CORPORATION LIMITED, prédésignée, une action	1
Total: quatre mille actions	4.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille dollars US (40.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.520.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull;
 - b) Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant à L-5898 Syren, 14, rue Aloyse Ludowissy;
 - c) Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société COMMISERV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

- 4.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à six ans.
 5.- Le siège de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bechtel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 1999, vol. 507, fol. 27, case 10. – Reçu 15.200 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 septembre 1999.

J. Seckler.

(42745/231/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

A.M. CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.102.

Décision prises par le Conseil d'Administration en date du 20 août 1999

Conseil d'Administration

Par son courrier du 6 avril 1998, Monsieur Lionel Navarro, Directeur département création entreprise société SYNERGIE, demeurant à F-57070 Metz (France), 6, rue de la Doliche, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société anonyme A.M. CONCEPT S.A., prédésignée.

Après avoir constaté cette démission, les administrateurs restants ont décidé de procéder à la nomination provisoire par cooptation avec effet immédiat de Mademoiselle Karine Ehrminger, Etudiante, demeurant à F-57570 Cattenom (France), 2, allée de la Libération.

Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société anonyme A.M. CONCEPT S.A. de L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck, à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

Le Conseil d'Administration

A. Ehrminger A. Caschera

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1999, vol. 528, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42751/720/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1999.

ALTAE INTERNACIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 64.339.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALTAE INTERNACIONAL SICAV, une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64.339.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Christian Six, employé de banque, demeurant à Namur (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Véronique Jean, employée de banque, demeurant à Wolmerange-les-Mines (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

I. Modification des Statuts datant du 18 mai 1998 comme suit:

1. Art. 5.

1.1. le deuxième paragraphe de l'article 5 est modifié comme suit:

Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de 6 mois à partir de la date à laquelle la Société a été autorisée en tant qu'organisme de placement collectif, est l'équivalent en Euros de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).

1.2. la dernière phrase du cinquième paragraphe de l'article 5 est modifiée comme suit:

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondants à chacune des catégories seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euros, convertis en Euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories.

1.3. la première phrase du huitième paragraphe de l'article 5 est amendée comme suit:

Si les avoirs nets d'une catégorie deviennent inférieurs à un montant à déterminer dans les documents de vente, ou si un changement dans la situation économique ou politique concernant une catégorie le justifie, le Conseil d'Administration peut décider à tout instant de liquider la catégorie concernée.

1.4. la première phrase du neuvième paragraphe de l'article 5 est amendée comme suit:

Si les avoirs nets d'une catégorie deviennent inférieurs à un montant à déterminer dans les documents de vente, ou si un changement dans la situation économique ou politique concernant une catégorie le justifie, le Conseil d'Administration peut décider de fermer une catégorie en la fusionnant dans une autre catégorie (la «nouvelle catégorie»).

2. Art. 6.

2.1. la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 6 est amendée comme suit:

Pour les actions émises sous forme nominative une confirmation d'inscription au registre tenu par l'Agent de Registre ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le conseil d'administration sera envoyée aux actionnaires. La confirmation d'inscription sera délivrée par la Société ou l'Agent de Registre désigné.

2.2. le dernier paragraphe est amendé comme suit:

Les actions nominatives pourront être fractionnées jusqu'à quatre décimales.

2.3. les paragraphes suivants sont insérés à la fin de l'article 6:

La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action de la Société. En cas de nue-propriété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits liés à l'action ou aux actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée par les nu-propriétaires ou usufruitiers pour les représenter vis-à-vis de la Société.

Les actions peuvent être détenues en commun, néanmoins la Société ne reconnaîtra qu'une seule personne comme ayant le droit d'exercer des droits en rapport avec chacune des actions de la Société. Sauf accord contraire du Conseil d'Administration, la personne en droit d'exercer de tels droits sera la personne dont le nom figure en premier sur le formulaire de souscription ou, en cas d'actions au porteur, la personne qui est en possession du certificat d'action en question.

3. Art. 10.

3.1. la première phrase du premier paragraphe est amendée comme suit:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le cinquième jour du mois de mai à onze heures.

4. Art. 14.

4.1. ajout du paragraphe suivant après le cinquième paragraphe:

Un administrateur peut agir en tant que mandataire pour plusieurs autres administrateurs.

5. Art. 17. le dernier paragraphe est supprimé.

6. Art. 21. le deuxième paragraphe du point 6 est amendé comme suit:

Si à un moment donné la valeur nette des avoirs d'une catégorie d'actions est inférieure à un montant à déterminer dans les documents de vente, le Conseil d'Administration peut décider de racheter toutes les actions de cette catégorie à leur valeur nette au jour où tous les avoirs de cette catégorie ont été réalisés.

7. Art. 22.

7.1. Le premier paragraphe est amendé comme suit:

Pour les besoins de la détermination des prix d'émission, de rachat et de conversion, la valeur nette des actions de la Société sera déterminée, pour les actions de chaque catégorie d'actions, périodiquement, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette des avoirs est désignée dans les présents statuts comme «jour d'évaluation»), étant entendu que si un tel jour d'évaluation était un jour considéré comme férié par les banques à Luxembourg, cette date d'évaluation serait reportée au jour ouvrable précédent le jour férié.

7.2. Un point e) libellé comme suit est ajouté au deuxième paragraphe:

e) sur décision du Conseil d'Administration, dès la convocation à une Assemblée au cours de laquelle la liquidation de la Société ou d'une catégorie d'actions sera proposée.

8. Art. 24. La dernière phrase du dernier paragraphe est supprimée et remplacée par les paragraphes suivants:

Les actions peuvent, à la discrétion du Conseil d'Administration, être émises, en contrepartie de la contribution aux catégories en valeurs mobilières, pour autant que celles-ci respectent les politiques d'investissement et les restrictions établies dans les documents de vente et qu'elles aient une valeur égale au prix d'émission des actions respectives. Les valeurs mobilières apportées aux catégories d'actions seront évaluées séparément dans un rapport spécial du réviseur de la Société. Ces apports en nature en valeurs mobilières ne sont pas sujets aux frais de courtage.

Le Conseil d'Administration pourra, à sa discrétion, mais toutefois dans le respect des lois en vigueur et après remise d'un rapport révisé établi par le réviseur de la Société, payer le prix de rachat à l'actionnaire en question au moyen d'un apport en nature en valeurs mobilières ou autres actifs de la catégorie d'actions en question à concurrence de la valeur du montant du rachat. Le Conseil d'Administration aura uniquement recours à cette possibilité si (i) telle est la requête de l'actionnaire en question; et (ii) si le transfert n'affecte pas négativement les actionnaires restants.

Le coût du rapport spécial émis par l'auditeur dans le cadre des souscriptions et des rachats en nature sera supporté par le souscripteur ou l'actionnaire qui a demandé la souscription ou le rachat en nature.

9. Art. 25. Le deuxième paragraphe est amendé comme suit:

Les comptes de la Société seront exprimés en Euros. Si, conformément à l'article cinq des présents statuts, il existe différentes catégories d'actions et si les comptes de ces catégories sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Euros et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.

II. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III) L'assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 5 juillet et 21 juillet 1999, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

V) Il résulte de ladite liste de présence que sur les 326.113 actions en circulation au 9 août 1999, 4.977 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour que la présente s'était tenue en date du 29 juin 1999 sans pouvoir délibérer, faute d'atteindre le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Conformément au même article, la présente seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté, les résolutions devant être adoptées à la majorité de deux tiers (2/3) des votes émis.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts tel qu'indiqué à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à quarante mille (40.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Ph. Visconti, J.-C. Six, V. Jean, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1999, vol. 118S, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 août 1999.

R. Neuman.

(42747/226/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ALTAE INTERNACIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 64.339.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

(42748/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ARTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.762.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 21 avril 1999*

Sixième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42755/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ATLAS COPCO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 22.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Signature.

(42762/253/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

AS24 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 53.072.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(42756/066/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

AS24 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 53.072.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(42757/066/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

AS24 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 53.072.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 7 mars 1997

Monsieur Jean Cohen, Directeur de sociétés, demeurant à F-Saint Herblain, a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Aimé Clerc, démissionnaire.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42758/066/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

AS24 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 53.072.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 1997

- Monsieur Jean Cohen, Directeur de sociétés, demeurant à F-Saint Herblain, est nommé Administrateur-délégué de la société en remplacement de Monsieur Bernard Tardy, démissionnaire.

- L'assemblée prend acte de la démission de Madame Elisabeth de Beaumont et de Monsieur Pierre Aimé Clerc de leur mandat d'administrateur.

L'assemblée approuve la décision du conseil et confirme la nomination en tant qu'administrateurs de:

Monsieur Jean Cohen, Directeur de sociétés, F-Saint Herblain,

Monsieur Koen Sturtewagen, Administrateur de société demeurant à B-Gent

Monsieur François Macaire, Directeur Administratif et Financier, demeurant à F-Saint Herblain.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42759/066/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

AS24 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 53.072.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 1998

Le conseil prend acte de la démission de Madame Elisabeth de Beaumont et de Monsieur Bernard Tardy de leur mandat d'administrateurs et coopte en remplacement Monsieur Noël Duchène en qualité d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42760/066/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

AS24 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 53.072.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 1998

- L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bernard Tardy et de Monsieur Jean Cohen de leur mandat d'administrateur de la société et approuve la nomination du conseil d'administration du 6 mars 1998 de Monsieur Noël Duchène en tant qu'administrateur de la société.

- L'assemblée désigne Monsieur Koen Sturtewagen et Monsieur Noël Duchène en qualité d'administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42761/066/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

BEYER SIMON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 53.098.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEYER SIMON LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg, R. C. Luxembourg section B numéro 53.098, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^e décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 63 du 5 février 1996, avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Simon, gérant de société, demeurant à F-Thionville.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sylvie Maiezza, employée privée, demeurant à F-Mondelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettange/Mess.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle «Le 2000».

2.- Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de Luxembourg à L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle «Le 2000».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Livange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois en an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Simon, S. Maiezza, J. Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 1999, vol. 507, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 septembre 1999.

J. Seckler.

(42766/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

BEYER SIMON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 53.098.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42767/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

BOTCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.758.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 1999

- Confirmation, aux fins de publication, de la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 1997, d'accepter, avec effet au 20 février 1997, la démission de Monsieur William Balzli et de Monsieur Wolfgang Peter de leur poste d'administrateur ainsi que de Monsieur David B. Chalmers de son poste d'administrateur-délégué.

- Confirmation, aux fins de publication, de la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 1997 de nommer, avec effet au 20 février 1997, Monsieur Lucio Moriconi et Monsieur Saverio Sears administrateurs de la société ainsi que Monsieur Augusto Giangrandi administrateur-délégué.

- Tous les actes posés par le conseil d'administration depuis le 20 février 1997 jusqu'à ce jour ont été ratifiés.

Luxembourg, le 27 août 1999.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1999, vol. 528, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42769/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

AUDIO-PRO PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 15, Dernier Sol.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision unanime des associés, que le régime de signatures est modifié comme suit:

La société se trouve valablement engagée par la seule signature du gérant pour toute opération dont le montant ne dépasse par deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 200.000,-); au-delà de cette somme, la société n'est valablement engagée que par les signatures conjointes de l'associé-gérant et de l'associé Jean-Paul Gallé.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour extrait conforme

O. Gallé

Associé-gérant

(42763/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1999.

A.I.S., ARBED INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 35.430.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 20 avril 1999

ad 5) Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 facilitant le basculement des statuts en EUR, l'Assemblée générale décide de convertir le capital social souscrit de LUF 1.250.000,- en EU 30.986,69 et d'augmenter le capital de EUR 13,31 pour porter celui-ci à un montant arrondi de EUR 31.000,- par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice. Cette augmentation de capital se fait sans création d'actions nouvelles.

Enfin, l'Assemblée générale décide d'adapter l'article six, première phrase des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Première phrase.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) EUR; il est représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans indication de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

La décision est prise à l'unanimité.

Pour extrait conforme

J.-P. Hoffmann J. Ruppert
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42753/226/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

A.I.S., ARBED INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 35.430.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

(42754/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ANCIENS ETS ARNO ZUANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 23.028.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1999, vol. 314, fol. 10, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ANCIENS ETS ARNO ZUANG, S.à r.l.

(42752/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

BANCOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 47.381.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(42765/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

CE21.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.967.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

FIDUCIAIRE FORIG.

(42772/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

AXA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

F. Baden.

(42764/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

BOONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.998.

Acte de cession

Le soussigné Monsieur Romain Mohr, demeurant à 47, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg, déclare céder, contre paiement de 6.000,- LUF (LUF six mille) dont il est, par la présente, donné quittance à Monsieur Claude Bernard, demeurant 98, route de Luxembourg, L-6450 Echternach, qui accepte 30 parts sociales de la société BOONS, S.à r.l., 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les cédant et le cessionnaire soussignés déclarent à cet effet donner pouvoir à Monsieur Claude Bernard de signer tous actes et registres, remettre tous titres et espèces et généralement faire tout ce qui est nécessaire pour l'accomplissement des formalités de transfert requises par la loi et les statuts.

Fait à Luxembourg, le 8 août 1999.

Signature

Signature

Le Cédant

Le Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1999, vol. 528, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42768/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

BRIXIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.204.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue en date du 4 mai 1999*

Quatrième résolution

Leur mandat venant à l'échéance, l'assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

M. Paolo Zani, entrepreneur, demeurant à Brescia (Italie), président du conseil d'administration;

M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Giorgio Fogazzi, dottore commercialista, demeurant à Brescia (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42770/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

DAMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.720.

Les bilans au 31 décembre 1997 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 56, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

DAMA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(42779/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

CP-BK REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Signature.

(42778/253/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ESPACE BULTHAUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.023.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

AD CONSULT

FIDUCIAIRE - TREUHANDGESELLSCHAFT, S.à r.l.

Signature

(42791/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ESPACE BULTHAUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.023.

Assemblée générale ordinaire du 15 septembre 1993

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 15 septembre 1993 au siège de la société. Tous les associés étaient présents, à savoir:

1. Monsieur Ewald Heinen	30 parts
2. Madame Christiane Montenach	40 parts
3. Monsieur Thierry Delles	30 parts
Total	100 parts

La séance est ouverte à 20.00 heures sous la présidence de Monsieur Ewald Heinen. L'ordre du jour est le suivant:

- 1° Vérification et approbation des comptes annuels établis au 31 décembre 1992; répartition bénéficiaire;
- 2° Décharge au gérant;
- 3° Divers.

Le président nomme Madame Christiane Montenach en tant que secrétaire de la séance.

Ensuite il passe à l'ordre du jour:

- 1° Les associés vérifient les comptes annuels établis au 31 décembre 1992, desquels chacun a reçu un exemplaire.

L'exercice social écoulé se clôture par une perte de 2.129.298,- LUF après amortissements de 188.783,- LUF. Les associés approuvent à l'unanimité les comptes annuels et décident de reporter la perte à l'exercice nouveau.

Le bilan sera publié sous cette forme.

- 2° Les associés donnent pleine décharge de sa gestion au gérant.

- 3° Rien à signaler.

Le président lève la séance à 20 heures 30.

E. Heinen	C. Montenach	T. Delles
Président	Secrétaire	Associé

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42792/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ESPACE BULTHAUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.023.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

AD CONSULT

FIDUCIAIRE - TREUHANDGESELLSCHAFT, S.à r.l.

Signature

(42793/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ESPACE BULTHAUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.023.

—
Assemblée générale ordinaire du 10 octobre 1994

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 10 octobre 1994 au siège de la société. Tous les associés étaient présents, à savoir:

1. Monsieur Ewald Heinen	30 parts
2. Madame Christiane Montenach	40 parts
3. Monsieur Thierry Delles	30 parts
Total	100 parts

La séance est ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Monsieur Ewald Heinen. L'ordre du jour est le suivant:

1° Vérification et approbation des comptes annuels établis au 31 décembre 1993; répartition bénéficiaire;

2° Décharge au gérant;

3° Divers.

Le président nomme Monsieur Thierry Delles en tant que secrétaire de la séance.

Ensuite il passe à l'ordre du jour:

1° Les associés vérifient les comptes annuels établis au 31 décembre 1993, desquels chacun a reçu un exemplaire.

L'exercice social écoulé se clôture par une perte de 333.101,- LUF après amortissements de 388.564,- LUF. Les associés approuvent à l'unanimité les comptes annuels et décident de reporter la perte à l'exercice nouveau.

Le bilan sera publié sous cette forme.

2° Les associés donnent pleine décharge de sa gestion au gérant.

3° Rien à signaler.

Le président lève la séance à 19 heures 25.

E. Heinen C. Montenach T. Delles
Président Associée Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42794/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ESPACE BULTHAUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.023.

—
Le bilan au 22 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

AD CONSULT
FIDUCIAIRE - TREUHANDGESELLSCHAFT, S.à r.l.
Signature

(42795/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ESPACE BULTHAUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.023.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1998, vol. 508, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

AD CONSULT
FIDUCIAIRE - TREUHANDGESELLSCHAFT, S.à r.l.
Signature

(42796/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

COMPTOIR EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.249.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(42775/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

CEBO FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.565.

—
*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 23 mars 1999*

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

M. Ruggero Cerizza, dirigeant de sociétés, demeurant à Peschiera Borromeo (Italie);
M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

M. Luigi Gino Rossi, avocat, demeurant à Monza (Italie).
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 1999.
Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42773/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

COSMETICS INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.530.

—
*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social,
le 10 août 1999 à 9.00 heures*

Sont présents:

Monsieur Patrick Laubry, Administrateur
Mademoiselle Evelyne Etienne, Administrateur,
Monsieur Guy Hennico, Administrateur
A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide:

Résolutions

- de nommer Monsieur Paul Touati, Administrateur de Sociétés, F-Paris, aux fonctions d'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Patrick Laubry, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 août 1999.

Le Conseil d'Administration

P. Laubry E. Etienne G. Hennico
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42777/066/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

DANAE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.768.

—
*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 16 avril 1999*

Septième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 1999.
Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42780/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme («la Société»).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 44.623.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société
qui a eu lieu à Luxembourg le 14 juillet 1999**Résolutions*

- L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Gabor Rado en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat, et de nommer en son remplacement Monsieur Donald W. Braxton, Expert-Comptable, 6, boulevard Georges Favon, 1211 Genève, Suisse.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42774/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

COPR'IM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires le «2000».

R. C. Luxembourg B 58.518.

Procès-verbal de la délibération du Conseil d'Administration du 23 juin 1999

Le Conseil d'Administration de la société anonyme COPR'IM S.A. au capital de 1.250.000,- LUF dont le siège social est au Centre d'Affaire Le «2000», L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg s'est réunie le vingt-trois juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf sur convocation du Président.

Sont présents:

- Monsieur Brengola Alain
 - Monsieur Esnault Raymond
 - Monsieur Poirson Jean-Louis représentant LAROSEL TRADING S.A.
- seuls administrateurs de la société.

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant:

- Caution Bancaire.

Après un échange d'observations la décision qui suit est prise à l'unanimité.

Caution bancaire

Les administrateurs à l'unanimité donnent pouvoir à Monsieur Brengola Alain Administrateur-Délégué de se porter caution solidaire au nom de la société pour l'obtention d'un Crédit destiné au financement de la société DORALOUPE exerçant l'activité de Ferme Aquacole sur la côte Méditerranéenne du Maroc dans laquelle COPR'IM S.A. détient 40% du Capital.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du présent Procès-Verbal signé par les Administrateurs.

A. Brengola R. Esnault LAROSEL TRADING S.A.

J.-L. Poisson

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 55, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42776/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

DINAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 24, rue de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 62.543.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1999, vol. 314, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hautcharage, le 13 septembre 1999.

DINAI, S.à r.l.

(42782/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

DISTRIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 39.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Signature.

(42783/253/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

DELLA PORTA & C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.550.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 26 mars 1999*

Cinquième résolution

Leur mandat venant à l'échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998, les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

Mme Carola Rita Della Porta, archéologue, demeurant à Milan (Italie);
M. Massimo Della Porta, entrepreneur, demeurant à Milan (Italie)
M. Andrea Gilardoni, professeur, demeurant à Milan (Italie)
M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 1999.
Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42781/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

DWD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires sur la dissolution de la société
qui s'est réunie à Luxembourg le 6 septembre 1999 à 10.00 heures*

L'assemblée étant valablement constituée aborde l'ordre du jour qui a la teneur suivante:

1. Dissolution de la société.
2. Nomination des liquidateurs.

Première résolution

Les actionnaires décident de dissoudre la société le 6 septembre 1999.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident que la liquidation sera faite par deux liquidateurs.

Sont nommés liquidateurs:

Monsieur Diederich Tom
Monsieur Weiler Marc.

Ne varietur, Luxembourg, le 6 septembre 1999.

T. Diederich M. Weiler
Associé Associé

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42784/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ELTH REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 17.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Signature.

(42787/253/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

EPICERIE LUISI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1649 Luxembourg, 15, rue Gutenberg.
R. C. Luxembourg B 22.984.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1999, vol. 314, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

EPICERIE LUISI, S.à r.l.

(42788/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ELTERBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.135.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42785/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ELTERBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.135.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
qui s'est tenue en date du 26 mai 1999 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame Ann Avis au poste d'administrateur de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Trevor R. Donnelly pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42786/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ESIA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 49.913.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social,
le 10 août 1999 à 9.30 heures*

Sont présents:

Monsieur Patrick Laubry, Administrateur,
Mademoiselle Evelyne Etienne, Administrateur,
Monsieur Guy Hennico, Administrateur.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide:

Résolution

- de nommer Monsieur Paul Touati, Administrateur de Sociétés, F-Paris, aux fonctions d'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Patrick Laubry, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 août 1999.

Le Conseil d'Administration
P. Laubry E. Etienne G. Hennico
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42790/066/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

EUROCAPTIVE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 31.066.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 71, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Signature.

(42799/253/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

EUMETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 51.124.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(42797/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.413.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 14 avril 1999
Septième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Philippe Pascquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 1999.
Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42798/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

ERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7341 Heisdorf, 11, rue du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.291.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(42789/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

EUROCHEM REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Signature.

(42800/253/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

FINANCIERE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.291.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 6 avril 1999
Septième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg;
M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 1999.
Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42807/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

EURO-MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4574 Differdange, 18, rue du Parc Gerlache.
R. C. Luxembourg B 60.391.

Le bilan au 16 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1999, vol. 314, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 13 septembre 1999. EURO-MARKETING, S.à r.l.
(42801/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

EUROPEAN RISK CAPITAL COMPANY S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.387.

Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par l'Assemblée Générale du 12 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1999, vol. 528, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999. Signature.
(42804/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

EUROPORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 62.187.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 novembre 1998

L'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leurs mandats.

L'Assemblée reconduit le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers pour une période de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 1999 statuant sur les comptes au 30 juin 1999.

Pour extrait conforme
Pour EUROPORTFOLIO MANAGEMENT
COMPANY S.A.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42805/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

FINANCIERE DE HESPERANGE, Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 45A, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 51.168.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour FINANCIERE DE HESPERANGE, Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(42806/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

INTERCOIFFURE MICHOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2-4, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 27.214.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1998 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1998, enregistrés à Mersch, le 10 août 1999, vol. 124, fol. 96, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999.

M. Piazzolla
Gérante

(42830/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

FINANCIERE DE WALLONIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.498.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 9 avril 1999
Sixième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg;

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 1999.
Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42808/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

FORCE CASH CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 39.240.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 3 mai 1999

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de LUF 972,- par action pour un montant total de LUF 2.916.000,- et de reporter à nouveau le solde de LUF 1.980,-.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Bernhard Meier, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.
- Monsieur Benoît de Hults, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.
- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

Le Commissaire aux Comptes est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg.
Luxembourg, le 8 septembre 1999.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD
LUXEMBOURG, Société Anonyme
V. Jean P. Visconti
Mandataire Commercial *Sous-Directeur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42814/010/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

PARABOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.513.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 528, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1999.

*Pour PARABOLE S.A.
Société Anonyme
CREGELUX*

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(42867/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

H.A.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.324.

—
*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 14 mai 1999
Sixième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.
M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 1999.
Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42822/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1999.

MOBILE AFFICHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

—
RECTIFICATIF

A la page 38267 du Mémorial C N° 798 du 27 octobre 1999, il y a lieu de lire:
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize juillet à quinze heures trente.

(04360/XXX/6)

NORTHERN FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.749.

—
Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 8 décembre 1999 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire à la liquidation, Monsieur Adrien Schaus.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04273/755/17)

Le Conseil d'Administration.

NORTHERN FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.749.

—
Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 8 décembre 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur, Monsieur Angelo De Bernardi
- Nomination du Commissaire à la liquidation

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04274/755/15)

Le Conseil d'Administration.

41420

SYSNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.369.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 décembre 1999 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 30 juin 1997, au 30 juin 1998 et au 30 juin 1999 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1997, au 30 juin 1998 et au 30 juin 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (04285/534/18)

Le Conseil d'Administration.

LINAG, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 26.370.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 décembre 1999 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (04302/534/18)

Le Conseil d'Administration.

SUNCHASE EUROPE, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.570.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on December 6, 1999 at 11.00 a.m. at the headoffice, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 1999.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

I (04303/534/16)

The board of directors.

VERNEL SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 46.207.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 décembre 1999 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (04342/696/16)

Le Conseil d'Administration.

41421

FINANCIERE DE BEUFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.128.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 8 décembre 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04346/755/19)

Le Conseil d'Administration.

I.T.C. - INTERNATIONAL TECNO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.698.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise I.T.C. - INTERNATIONAL TECNO CONSULTING S.A. à une

ASSEMBLEE GENERALE PROROGEE

qui se tiendra le mardi 7 décembre 1999 à 13.00 heures à Luxembourg, 15, côte d'Eich, en l'étude du Notaire Joseph Elvinger, afin de délibérer sur les points suivants, la première assemblée tenue le 5 novembre 1999 avec le même ordre du jour n'ayant pu statuer faute d'actionnaires présents:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan.
2. Recapitalisation de la société.
3. Changement du siège social.

I (04356/211/17)

Le Conseil d'Administration.

JONES & FOX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

Mesdames/Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du lundi 20 décembre 1999 à 14.00 heures à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, 1^{er} étage, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changement du siège social
- 2) Changement de la raison sociale
- 3) Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1998
- 4) Nominations statutaires
- 5) Décharge des administrateurs
- 6) Récupération de la créance contre Monsieur Joannes
- 7) Vote sur la liquidation de la société pour perte de la moitié du capital
- 8) Divers

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

I (04368/316/20)

E. Ress R. Volpe
Les Administrateurs

EUROPEAN MULTI INDEX FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.790.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 6 December 1999 at 11.00 a.m. with the following agenda:

41422

Agenda:

1. Amendment of article 5 of the articles of incorporation in order to create different categories of shares.
2. Suppression of the typ 12 of article 16 of incorporation: «Sell put options».

The shareholders are advised that a quorum of 50% is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the majority of 2/3 of the shares present or represented at the meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (04406/755/17)

By order of the Board of Directors.

COFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 56.922.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 novembre 1999 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Approbation des comptes consolidés 1998.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (04121/534/17)

Le Conseil d'Administration.

MDI, MOTOR DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.747.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 décembre 1999 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice 1998
2. Approbation des comptes annuels
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux organes sociaux
5. Divers.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

II (04250/535/17)

Pour le Conseil d'Administration.

KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.505.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 26 novembre 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (04259/029/20)

Le Conseil d'Administration.

MYRTILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.998.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 novembre 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1999.
4. Divers.

II (04298/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BAMBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.326.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 novembre 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1999.
4. Divers.

II (04299/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BILLINGTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.329.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 novembre 1999 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1999.
4. Divers.

II (04300/005/16)

Le Conseil d'Administration.

VARIUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.661.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le vendredi 26 novembre 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises;
3. Examen et approbation des comptes annuels au 30 septembre 1999;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Affectation du résultat;

6. Nominations statutaires;

7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les détenteurs d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant le jour de l'assemblée auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

II (04326/755/20)

Le Conseil d'Administration.

KRS-INVEST CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.027.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme KRS-INVEST CAPITAL HOLDING S.A. sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la prédite société anonyme qui se tiendra le jeudi 25 novembre 1999 à 10.00 heures au siège social sis à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- * rapport du commissaire-vérificateur;
- * décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
- * décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- * clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.

II (04328/720/16)

Le Liquidateur.

KRS-INVEST CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.027.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme KRS-INVEST CAPITAL HOLDING S.A. sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la prédite société anonyme qui se tiendra le jeudi 25 novembre 1999 à 9.45 heures au siège social sis à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- * rapport du liquidateur;
- * désignation d'un commissaire-vérificateur.

II (04329/720/15)

Le Liquidateur.
